



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



DYNAMIQUE DES PERFORMANCES SOCIO-ÉCONOMIQUES, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DÉFIS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE AU SEIN DE LA CEDEAO

RAPPORT NATIONAL



Sénégal



MAYORO DIOP

MARS 2026



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

DYNAMIQUE DES PERFORMANCES SOCIO-ÉCONOMIQUES, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DÉFIS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE AU SEIN DE LA CEDEAO

RAPPORT NATIONAL

Sénégal



Dr Mayoro DIOP

Économiste

Enseignant-chercheur à l'école supérieure d'économie appliquée (ESEA) de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD)

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGES CLÉS	IV
INTRODUCTION	IX
I. ANALYSE DU DÉVELOPPEMENT SOCIO- ÉCONOMIQUE	1
1.1. Performance du secteur réel	1
1.2. Secteur fiscal	3
1.3. Performance du secteur budgétaire	4
1.4. Le secteur monétaire	5
1.5. Le secteur extérieur	5
1.6. Performance socio-économique	6
1.7. Analyse des indicateurs de gouvernance	6
II. REALISATION ET PROJECTION DES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES DE L'ÉDITION 2024	7
2.1. Secteur réel	7
2.2. Secteur fiscal	7
2.3. Secteur budgétaire	8
2.4. Secteur monétaire et inflation	9
2.5. Secteur extérieur	10
III. PERFORMANCE MACROECONOMIQUE ET PERSPECTIVES DE 2025-2027	11
3.1. Indicateurs macroéconomiques sélectionnés	11
3.2. Discussion des principaux facteurs de risque	15
IV. ETAT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DU SENEGAL DE 2000 A 2025	19
4.1. Examen de la Déclaration et des engagements de Maputo	19
4.2. Evaluation des piliers de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal	25
4.3. Défis la sécurité alimentaire au Sénégal	36
4.4. Défis de la sécurité alimentaire aux efforts d'intégration régionale de la CEDEAO	44
4.5. Identifier les facteurs clés (structurels et conjoncturels) qui entravent la réalisation de la sécurité alimentaire du Sénégal	46

V.	ANALYSE SWOT DE LA POLITIQUE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE DU SENEGAL	48
VI.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	52



MESSAGES CLÉS

L'objectif de cette note pays sur les perspectives socioéconomiques du Sénégal est, **d'une part**, de rendre compte de l'évolution récente de l'économie sénégalaise et des perspectives sur les trois prochaines années, d'autre part, de fournir une analyse approfondie de l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal en lien avec les politiques agricoles et l'intégration économique régionale.

I. Performances économiques récentes

1. L'économie nationale s'est renforcée, affichant une croissance du PIB réel de 6,1 % en 2024, contre 4,3 % en 2023.
2. La croissance enregistrée repose principalement sur le dynamisme du secteur secondaire (+18,7 %), stimulé par la production pétrolière, et, dans une moindre mesure, sur la progression du secteur tertiaire (+3,5 %).
3. Le secteur secondaire a bénéficié du démarrage de la production pétrolière en juin 2024, marquant une relance des activités extractives. À fin 2024, la production de pétrole s'est établie à 16,9 millions de barils.
4. Du côté de la demande, la croissance en 2024 a été principalement tirée par l'extérieur. Les exportations de biens et services ont bondi de 12,6 %, après une baisse de 6,0 % en 2023, portées par les ventes d'hydrocarbures liées au début de leur exploitation. Les importations ont également augmenté de 3,5 %.
5. En 2024, l'inflation, mesurée par l'indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC), s'est établie à 0,8 %, contre 5,9 % en 2023.
6. Suite à la publication du rapport provisoire de l'IGF sur la situation des finances publiques, l'encours de la dette publique est évalué à 15 664 milliards de FCFA en 2023, soit un ratio de 83,7% par rapport au PIB.
7. En 2024, la situation monétaire s'est traduite par une progression moyenne de la masse monétaire de 943,8 milliards, portant son niveau à 10 206,5 milliards.
8. Entre 2022 et 2024, les transactions extérieures ont évolué de manière contrastée. Le déficit du compte courant est passé de 3 457,0 milliards de FCFA (20,1 % du PIB) en 2022 à 3 683,6 milliards (19,8 % du PIB) en 2023, avant de se réduire à 2 477,7 milliards (12,5 % du PIB) en 2024.

9. Le taux de pauvreté monétaire est évalué à 37,5% en 2021/2022 ; soit une légère baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2018/2019 (37,8%).
10. En ce qui concerne la gouvernance, la paix et la sécurité, en 2021-2022, 48,0% des sénégalais pensent que les droits de l'homme ne sont pas respectés ; 87,3% déclarent que la corruption est un problème majeur.
11. La croissance effective de 2024 est estimée à 6,1 %, soit un écart négatif de 3,1 points de pourcentage par rapport aux prévisions. Cet écart s'explique principalement par la contre-performance du secteur primaire, dont l'activité a reculé de 3,0 % alors qu'une progression de 4,7 % était anticipée.
12. En 2024, la gestion budgétaire a été marquée par les mesures correctives engagées par les autorités pour prendre en charge l'assainissement des finances publiques et poser les premiers jalons de la conduite des orientations budgétaires en phase avec la vision Sénégal 2050.
13. Le déficit budgétaire est estimé à 13,4 % du PIB en 2024, contre une prévision initiale de 3,5 %.

II. Perspectives et facteurs de risque

14. L'année 2025 devrait marquer le lancement effectif des projets et programmes destinés à atteindre les objectifs définis dans la Stratégie nationale de développement (SND 2025-2029). Elle correspond également au démarrage de l'exploitation gazière, à la première année de production pétrolière à plein régime, ainsi qu'à la mise en service, dès le début de l'année, d'une quatrième cimenterie.
15. La croissance du PIB réel est projetée à 7,8 % en 2025, contre une estimation de 6,1 % en 2024.
16. Cette performance serait principalement portée par le secteur secondaire (+18,3 %), suivi du secteur primaire (+6,6 %) et, dans une moindre mesure, du secteur tertiaire (+3,4 %). Hors agriculture et hydrocarbures, l'activité économique progresserait de 3,7 %, après 3,5 % en 2024.



17. Le secteur secondaire poursuivrait son expansion en 2025, stimulé par les hydrocarbures et la mise en service de la nouvelle cimenterie. Sa croissance globale est attendue à 18,3 % en 2025, contre 18,7 % en 2024, portée par les activités extractives (+77,2 %).
18. La gestion budgétaire 2025 devrait être orientée par les mesures correctives mises en œuvre par les autorités afin d'assainir les finances publiques et d'aligner les choix budgétaires sur la Vision Sénégal 2050 ainsi que sur le Plan de redressement économique et social (PRES).
19. Dans l'ensemble, le déficit budgétaire, dons inclus et sur la base de l'exécution en cours, est projeté à 1 695,8 milliards de FCFA en 2025, soit 7,8 % du PIB, contre 2 668,9 milliards (13,4 % du PIB) en 2024, traduisant une amélioration de 5,6 points de pourcentage.
20. En 2025, la situation monétaire devrait être caractérisée par une hausse des créances intérieures (+590,0 milliards), un accroissement des avoirs extérieurs nets (+294,6 milliards) et une expansion de la masse monétaire estimée à +8,8 %. Les avoirs extérieurs nets atteindraient 2 413,1 milliards en 2025, contre 2 118,5 milliards en 2024.
21. Le déficit du compte des transactions courantes atteindrait 1 261,1 milliards (5,8 % du PIB) en 2025, contre 2 477,7 milliards (12,5 % du PIB) en 2024, principalement grâce à l'atténuation du déficit des biens et des services. Le déficit commercial reculerait de 2 374,2 milliards à 1 595,6 milliards, soit une amélioration de 778,6 milliards, portée par une forte hausse des exportations (+1 572,2 milliards), supérieure à celle des importations (+793,6 milliards).
22. Les relations commerciales du Sénégal avec les pays de l'AES, le Mali en particulier, pourraient ne pas être perturbées par la sortie de ces derniers de la CEDEAO, tant qu'ils restent membres de l'UEMOA et continuent de se conformer à la réglementation du traité.

23. Selon l'étude de la Cellule de Suivi de l'Intégration (CSI), les exportations du Sénégal vers les Etats-Unis ont représenté 3,4% des exportations totales du Sénégal en 2024. Ainsi, les effets directs du relèvement des droits de douane américains sur les exportations sénégalaises pourraient ne pas être aussi négatifs, du moment que le Sénégal fait partie des pays les moins touchés par la hausse des droits (10%), tandis que pour plusieurs pays, celle-ci a dépassé 20%.
24. Sur le plan international, l'économie sénégalaise demeure particulièrement exposée aux fluctuations des cours du pétrole et du gaz, au durcissement des conditions de financement ainsi qu'à la hausse des prix des produits alimentaires.

III. La sécurité alimentaire au Sénégal de 2000 à 2025

25. L'évolution des investissements dans l'agriculture montre une volonté politique soutenue mais une exécution budgétaire inégale, marquée par des progrès intermittents et une difficulté à maintenir durablement les niveaux d'investissement requis pour transformer structurellement le secteur agricole.
26. L'analyse du pilier disponibilité met en évidence une évolution globalement stable de la disponibilité alimentaire au Sénégal entre 2000 et 2024, avec des valeurs oscillant entre 2 200 et 2 350 kcal/personne/jour.
27. L'analyse de l'accessibilité montre une baisse progressive du nombre de personnes sous-alimentées progressivement pour atteindre près d'un million de personnes en 2019, puis demeure stable autour de ce niveau jusqu'en 2024. Cette évolution reflète les progrès réalisés en matière de disponibilité alimentaire, d'amélioration des rendements agricoles, d'accès accru aux produits vivriers et de mise en œuvre de politiques et programmes de sécurité alimentaire.

IV Recommandations

28. Malgré des performances macroéconomiques relativement solides en 2024, marquées par un taux de croissance compris entre 6,1 % soutenu notamment par le démarrage de la production pétrolière, l'économie sénégalaise demeure exposée à



des risques importants dans un contexte international caractérisé par des chocs multiples et une incertitude accrue.

29. Ainsi, l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des exonérations fiscales et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques apparaissent indispensables pour renforcer la soutenabilité des finances publiques et soutenir une croissance inclusive.



INTRODUCTION

L'édition 2025 s'inscrit dans la continuité analytique de l'édition 2024 et des rapports transmis par plusieurs États membres. Elle est consacrée au thème « **Sécurité alimentaire et défis de l'intégration régionale dans l'espace CEDEAO** ». À ce titre, cette édition vise à analyser les enjeux majeurs liés à la sécurité alimentaire au sein de la région de la CEDEAO et à examiner dans quelle mesure les défis de l'insécurité alimentaire sont susceptibles d'entraver les processus d'intégration régionale.

L'objectif principal de cette note pays sur les perspectives économique est de conduire une analyse de suivi des performances économiques et sociales récentes du Sénégal.

Spécifiquement, il s'agit de:

- i. Collecter les données pertinentes pour la période 2022-2027, validées auprès du CNPE ;
- ii. Analyser les divergences ou convergences des valeurs projetées et des valeurs observées en 2024 ;
- iii. Analyser les implications possibles et risques majeurs, survenus en 2025 sur les perspectives socio-économiques du Sénégal pour la période 2025-2027 ;
- iv. Analyser l'état de la sécurité alimentaire au Sénégal ;
- v. Identifier les facteurs déterminants qui entravent la réalisation de la sécurité alimentaire au Sénégal ; et
- vi. Effectuez une analyse SWOT de l'architecture de la sécurité alimentaire au Sénégal.

L'intérêt de cette note pays est d'améliorer la compréhension des décideurs sur la situation socio-économique actuelle et ainsi que la manière dont les défis liés à l'insécurité alimentaire sont susceptibles d'entraver les efforts d'intégration régionale au sein de la CEDEAO.

Afin d'atteindre les objectifs assignés à la mission, une démarche méthodologique participative a été adoptée durant les phases de revue documentaire et de collecte des données.



Le présent rapport est structuré en deux chapitres. Le premier est consacré à l'analyse des performances macroéconomiques et socioéconomiques récentes du Sénégal, ainsi qu'aux perspectives économiques pour la période 2025-2027. Le second chapitre dresse un état des lieux de la sécurité alimentaire au Sénégal.

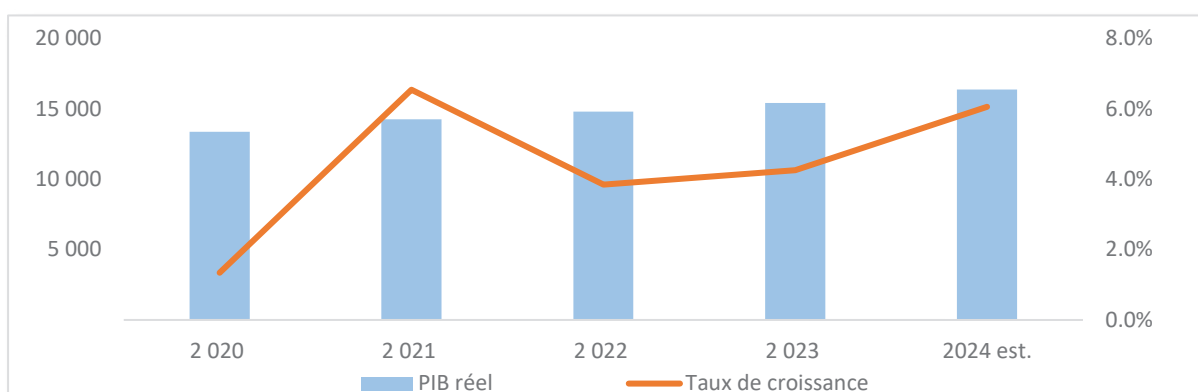


I. ANALYSE DU DÉVELOPPEMENT SOCIO- ÉCONOMIQUE

1.1. Performance du secteur réel

Le Sénégal a connu une nouvelle alternance politique, accompagnée de perspectives favorables grâce au lancement de la production pétrolière en juin 2024. L'économie nationale s'est renforcée, affichant une croissance du PIB réel de 6,1 % en 2024, contre 4,3 % en 2023.

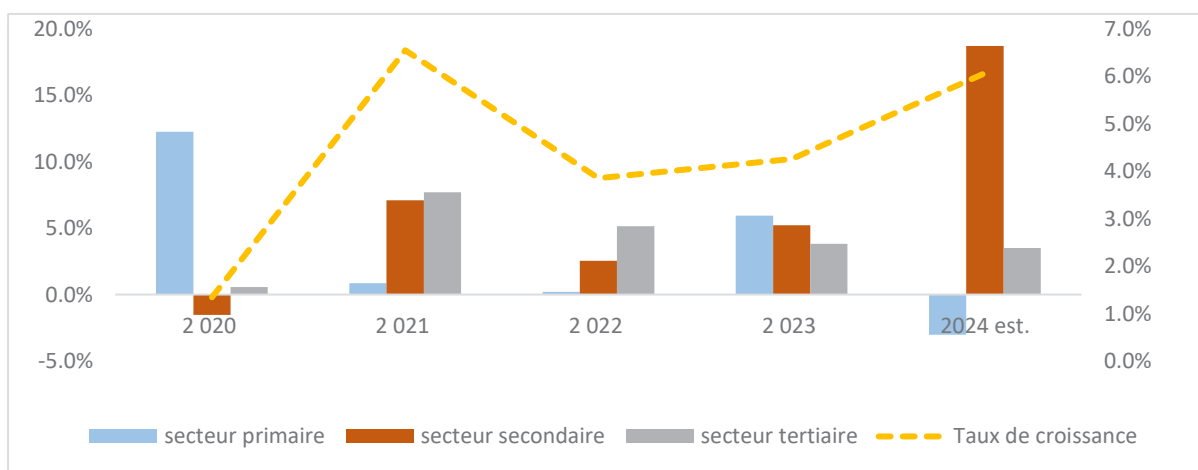
Graphique 1 : Produit Intérieur Brut à prix réel (en milliards de Francs CFA) et de son taux de croissance



Source : DPEE

La croissance enregistrée repose principalement sur le dynamisme du secteur secondaire (+18,7 %), stimulé par la production pétrolière, et, dans une moindre mesure, sur la progression du secteur tertiaire (+3,5 %). À l'inverse, le secteur primaire a reculé de 3,0 % du PIB.

Graphique 2 : Evolution de la croissance par secteur



Source : DPEE



En 2024, le secteur primaire a enregistré une contraction, principalement due au recul du sous-secteur agricole malgré les mesures de soutien mises en place par les autorités pour stimuler la production. Les inondations survenues en octobre, combinées à une pause pluviométrique prolongée, ont réduit les superficies cultivées et affecté les rendements. Ce repli a toutefois été partiellement compensé par la bonne performance des sous-secteurs de l'élevage et de la pêche. Globalement, l'activité du secteur primaire a reculé de 3,0 % en 2024, après une progression de 5,9 % en 2023.

Le secteur secondaire a bénéficié du démarrage de la production pétrolière en juin 2024, marquant une relance des activités extractives. À fin 2024, la production de pétrole s'est établie à 16,9 millions de barils. Cette dynamique a porté la croissance du secteur secondaire à 18,7 %, essentiellement grâce à l'extraction de brut. En revanche, les activités hors hydrocarbures ont ralenti, affichant une croissance de 2,9 % en 2024 contre 5,2 % en 2023.

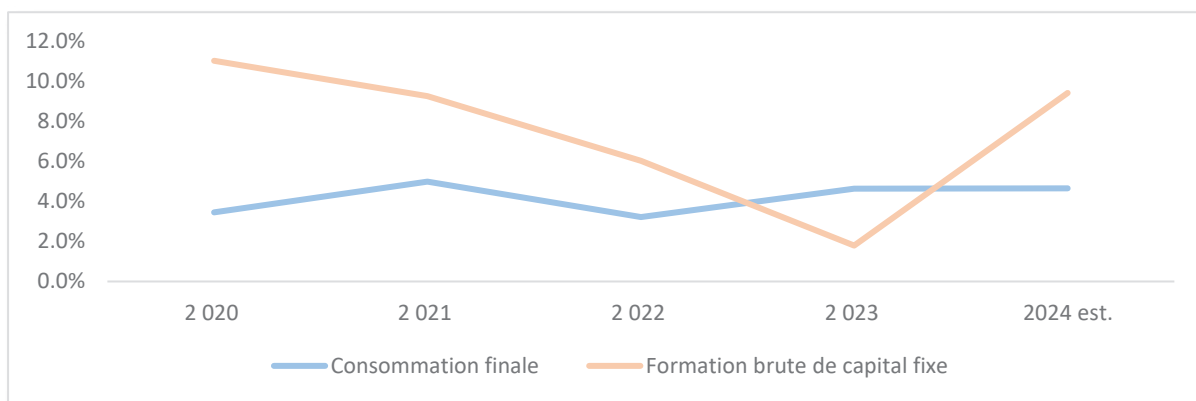
Le secteur tertiaire a poursuivi sa décélération amorcée en 2022, affecté notamment par le commerce, l'hébergement-restauration, l'information et la communication, ainsi que les services spécialisés, scientifiques et techniques. Néanmoins, la consolidation des services financiers et d'assurance a permis d'atténuer ce ralentissement. Au total, le secteur tertiaire a progressé de 3,5 % en 2024, contre 3,8 % en 2023.

Du côté de la demande, la croissance en 2024 a été principalement tirée par l'extérieur. Les exportations de biens et services ont bondi de 12,6 %, après une baisse de 6,0 % en 2023, portées par les ventes d'hydrocarbures liées au début de leur exploitation. Les importations ont également augmenté de 3,5 %.

Sur le plan intérieur, la consommation finale a progressé de 3,2 % en 2024, contre 5,0 % en 2023, soutenue en grande partie par la consommation publique (+4,4 %). Le taux d'épargne intérieure s'est établi à 18,7 %.

La formation brute de capital fixe (FBCF) a ralenti à 6,0 % en 2024, après 9,3 % en 2023, en raison du ralentissement de la FBCF publique (+6,0 %, après +18,4 % en 2023). La composante privée a également enregistré une croissance de 6,0 %. Au total, le taux d'investissement s'est fixé à 34,0 % en 2024, contre 35,4 % l'année précédente.

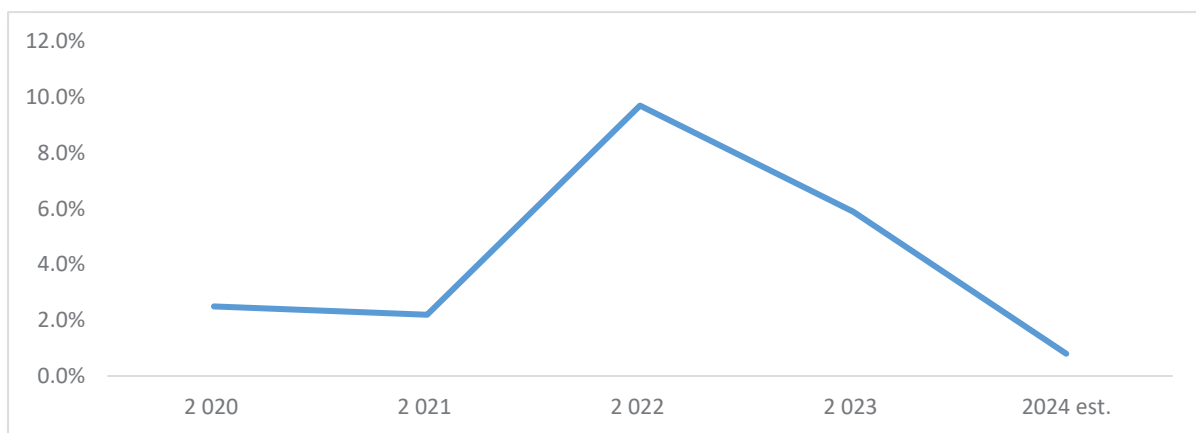
Graphique 3 : Evolution de la Consommation finale et de la FBCF



Source : DPEE

En 2024, l'inflation, mesurée par l'indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC), s'est établie à 0,8 %, contre 5,9 % en 2023. Cette quasi-stabilité des prix a concerné la majorité des postes de consommation, à l'exception des meubles, articles de ménage et dépenses d'entretien du foyer, qui ont progressé de 2,1 %. Elle traduit une hausse des prix des produits importés (+4,9 %, représentant 30 % du panier), compensée par une baisse moyenne de 1,1 % des prix des produits locaux.

Graphique 4: Evolution de inflation



Source: DPEE

1.2. Secteur fiscal

Suite à la publication du rapport provisoire de l'IGF sur la situation des finances publiques, l'encours de la dette publique est évalué à 15 664 milliards de FCFA en 2023, soit un ratio de 83,7% par rapport au PIB. Cet encours est composé, en 2023, de la dette extérieure



(75,8%) et de celle intérieure (24,2%). En termes d'instruments, l'encours est constitué essentiellement de titres publics, de prêts conventionnels et de prêts commerciaux.

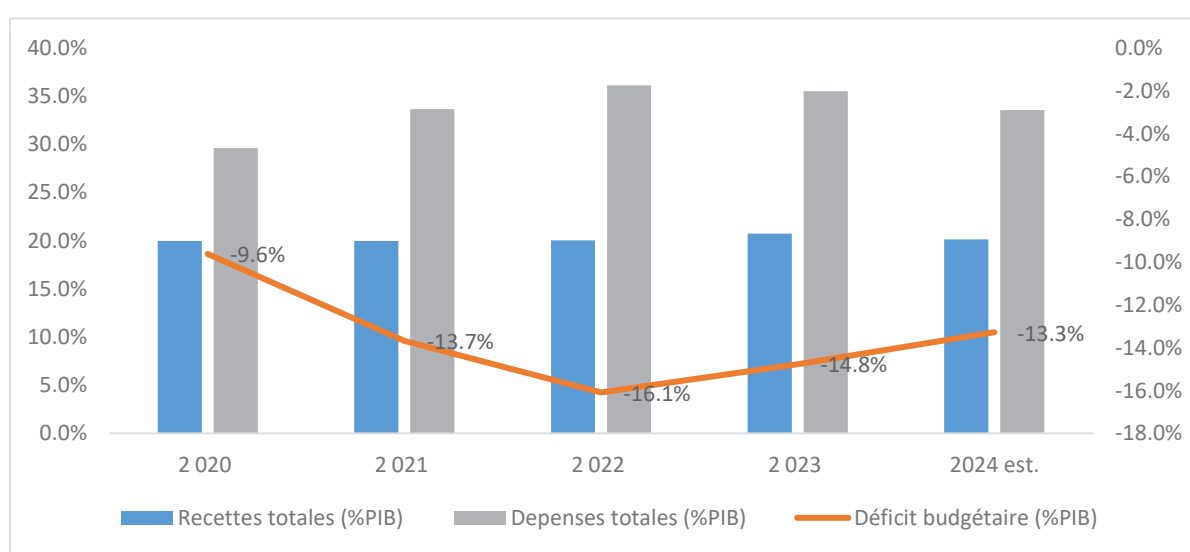
S'agissant du service de la dette publique extérieure en 2023, il est évalué respectivement à 31,5% des recettes budgétaires et 27,2% des exportations de biens et services, contre des plafonds respectifs de 22% et 25% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

1.3. Performance du secteur budgétaire

Entre 2020 et 2024, selon les dernières données de l'Inspection Générale des Finances (IGF), la gestion budgétaire s'est caractérisée par un déficit élevé, dans un contexte marqué par la poursuite des projets d'investissement, le poids important des subventions et la charge des intérêts de la dette. Ce déficit, dons inclus, s'est toutefois légèrement réduit, passant de 2749,3 milliards de FCFA en 2023 (14,8 % du PIB) à 2668,9 milliards en 2024 (13,4 % du PIB).

Dans le même temps, les ressources totales de l'État ont progressé de 145,5 milliards (+3,8 %), atteignant 4005,2 milliards en 2024 contre 3859,8 milliards en 2023. Quant aux dépenses publiques, elles se sont établies à 6674,1 milliards en 2024, contre 6609,1 milliards l'année précédente, soit une hausse modérée de 1,0 %.

Graphique 5 : Évolution des recettes, des dépenses et du déficit en (% PIB)

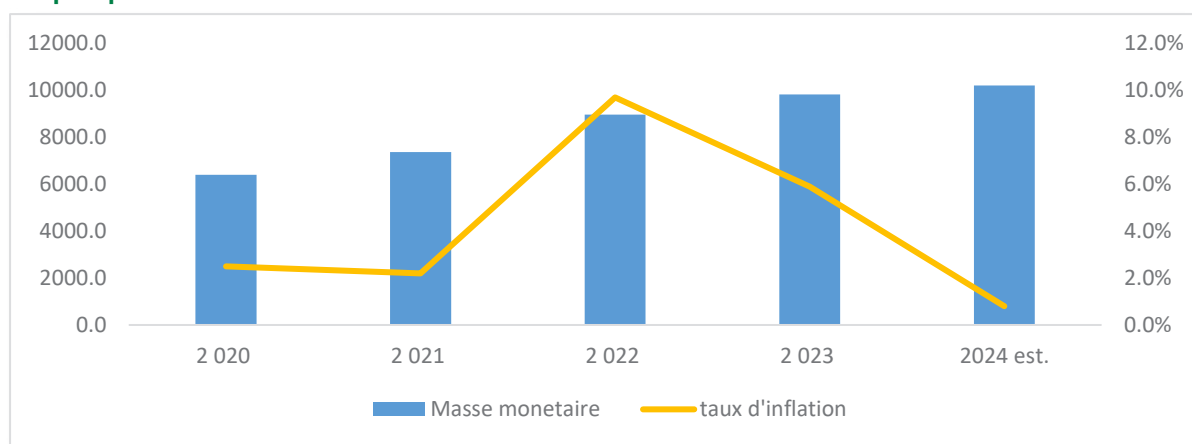


Source : DPEE

1.4. Le secteur monétaire

En 2024, la situation monétaire s'est traduite par une progression moyenne de la masse monétaire de 943,8 milliards, portant son niveau à 10 206,5 milliards. Cette évolution reflète principalement la consolidation des avoirs extérieurs nets, en hausse de 81,0 milliards en 2023 puis de 77,2 milliards en 2024. Par ailleurs, entre 2022 et 2024, les créances intérieures ont suivi la même tendance, enregistrant une augmentation moyenne de 1 117,4 milliards pour atteindre 10 320,0 milliards en 2024.

Graphique 6 : Évolution de la masse monétaire et du taux d'inflation



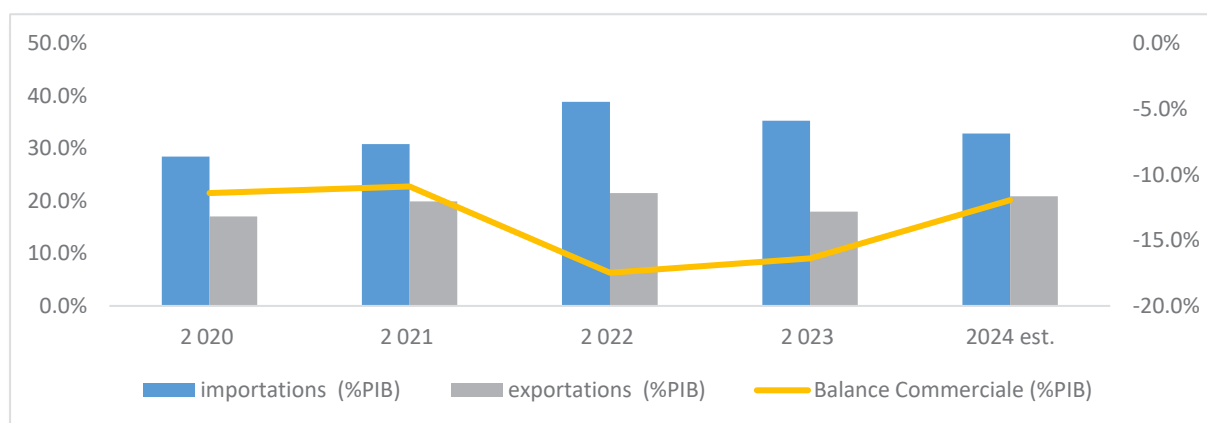
Source : DPEE

1.5. Le secteur extérieur

Entre 2022 et 2024, les transactions extérieures ont évolué de manière contrastée. Le déficit du compte courant est passé de 3 457,0 milliards de FCFA (20,1 % du PIB) en 2022 à 3 683,6 milliards (19,8 % du PIB) en 2023, avant de se réduire à 2 477,7 milliards (12,5 % du PIB) en 2024. Cette évolution s'explique principalement par le solde commercial, affecté par la hausse des cours des matières premières qui a renchéri les importations de biens. Dans le même temps, l'excédent du compte de capital a progressé, passant de 123,1 milliards en 2022 à 177,4 milliards en 2024. Le déficit du compte financier, quant à lui, s'est creusé de 3 244,3 milliards en 2022 à 3 631,1 milliards en 2023, avant de se réduire à 2 362,9 milliards en 2024, sous l'effet des autres investissements. En revanche, les investissements directs étrangers et de portefeuille ont enregistré des hausses respectives de 54,6 milliards et 34,7 milliards sur la période. Au total, le solde global de la balance des paiements a affiché un déficit de 62,2 milliards en 2022, suivi d'excédents de 80,7 milliards en 2023 et de 77,2 milliards en 2024.



Graphique 7 : Évolution des importations, des exportations et de la balance commerciale



Source : DPEE

1.6. Performance socio-économique

Pauvreté et inégalités sociales.

Selon l'ANSD, le taux de pauvreté monétaire est évalué à 37,5% en 2021/2022 ; soit une légère baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2018/2019 (37,8%). Toutefois, en termes d'effectifs, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté de près de 500 000 personnes entre 2018/2019 et 2021/2022 du fait d'un rythme d'évolution annuelle de la population plus rapide que celui de la baisse de la pauvreté. La pauvreté est plus accentuée en milieu rural avec un taux de 53,3% contre 20,0% pour le milieu urbain.

1.7. Analyse des indicateurs de gouvernance

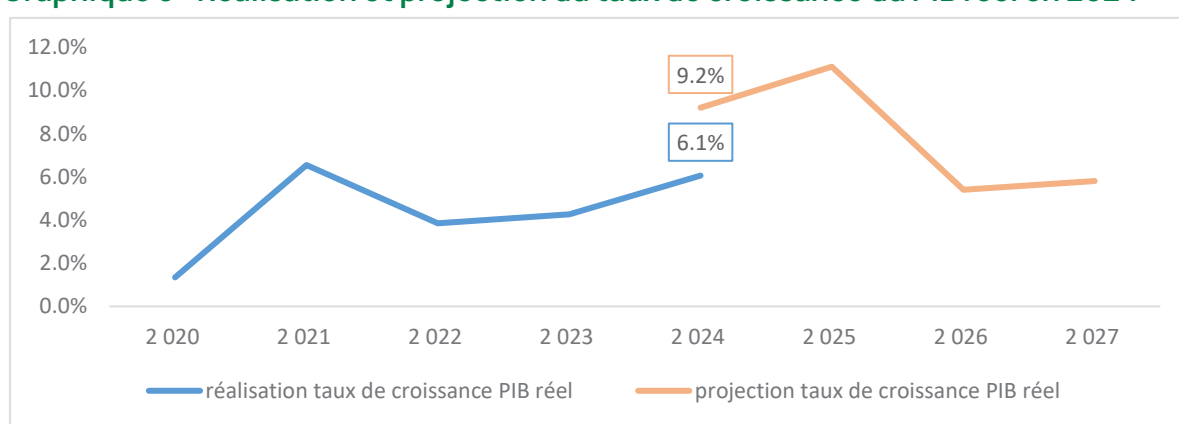
En ce qui concerne la gouvernance, la paix et la sécurité, en 2021-2022, 48,0% des sénégalais pensent que les droits de l'homme ne sont pas respectés ; 87,3% déclarent que la corruption est un problème majeur.

II. REALISATION ET PROJECTION DES INDICATEURS SOCIO ECONOMIQUES DE L'EDITION 2024

2.1. Secteur réel

La dernière édition du rapport sur les perspectives économiques projetait un taux de croissance du PIB réel de 9,2 % en 2024. Or, la croissance effective est estimée à 6,1 %, soit un écart négatif de 3,1 points de pourcentage par rapport aux prévisions.

Graphique 8 : Réalisation et projection du taux de croissance du PIB réel en 2024



Source : DPEE

L'écart observé entre la croissance effective en 2024 et les prévisions s'explique principalement par la contre-performance du secteur primaire, dont l'activité a reculé de 3,0 % alors qu'une progression de 4,7 % était anticipée. Ce repli est essentiellement lié au sous-secteur agricole, affecté par les inondations d'octobre et une pause pluviométrique prolongée, qui ont réduit les superficies cultivées et compromis les rendements. La production de céréales a ainsi chuté de 11,5 % et celle de l'arachide de 24,8 %. En conséquence, l'activité agricole s'est contractée de 6,3 % en 2024, après une reprise notable en 2023 (+7,6 %).

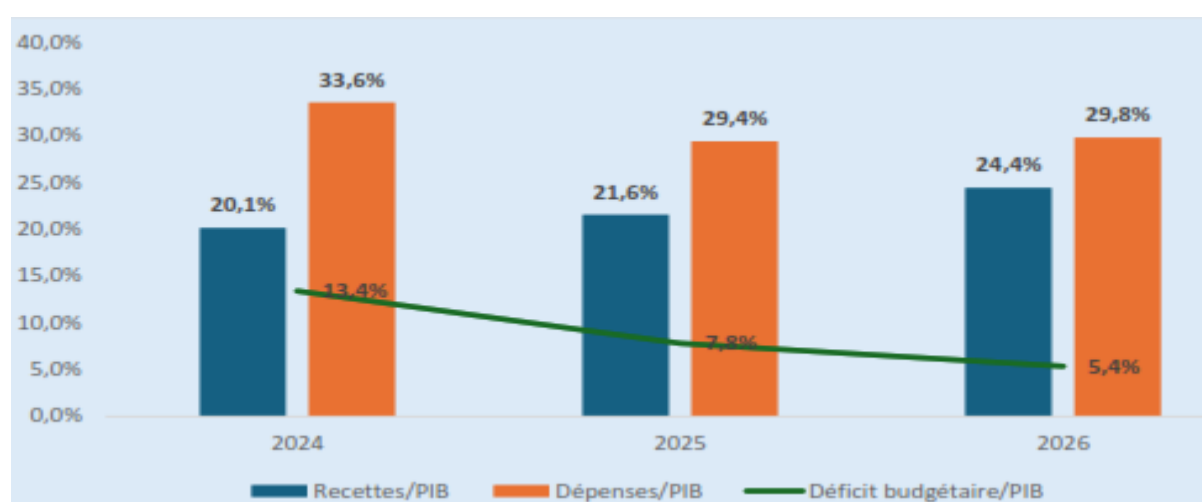
2.2. Secteur fiscal

En 2024, la gestion budgétaire devrait être marquée par les mesures correctives engagées par les autorités pour prendre en charge l'assainissement des finances publiques et poser les premiers jalons de la conduite des orientations budgétaires en phase avec la vision



Sénégal 2050. Globalement, le déficit budgétaire dons compris, tenant compte de l'exécution à date, est projeté à 2362,0 milliards, soit 11,6% du PIB à fin 2024 contre une évaluation du déficit en 2023 à hauteur de 1891,1 milliards en 2023 (10,1%), soit une détérioration de 1,4 point de pourcentage reflétant l'impact des charges de la dette, du niveau élevé des subventions associés à une modeste performance des recettes. Quant aux tirages sur prêts projets, ils devraient passer de 1225,2 milliards à 1113,0 milliards, soit une baisse de 9,2%. Toutefois, le déficit budgétaire en 2024 excluant les rattachements à l'exercice de 2023 d'un montant de recettes estimé à 200 milliards (0,9% du PIB) ressortirait à 10,6% du PIB.

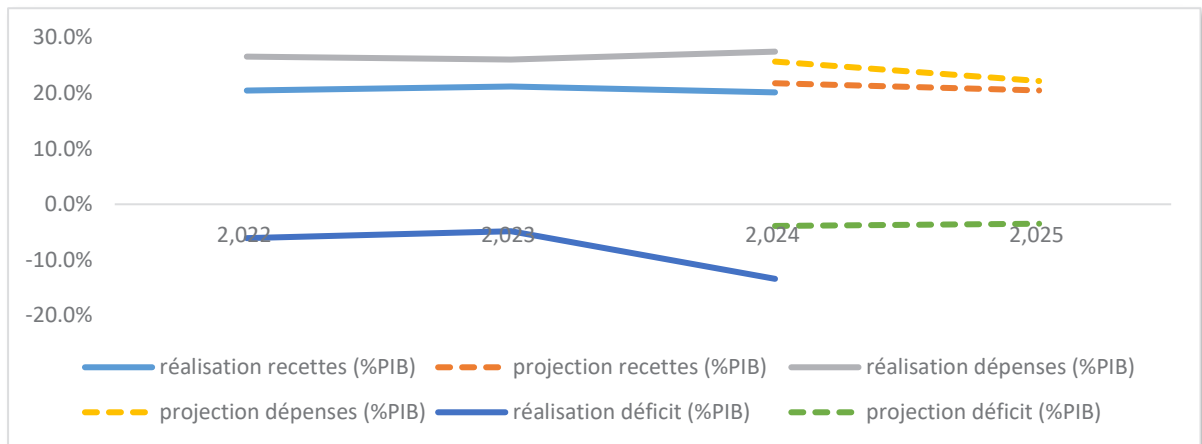
Graphique 9 : Évolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire (% du PIB)



Source : DGCPT/DPEE

2.3. Secteur budgétaire

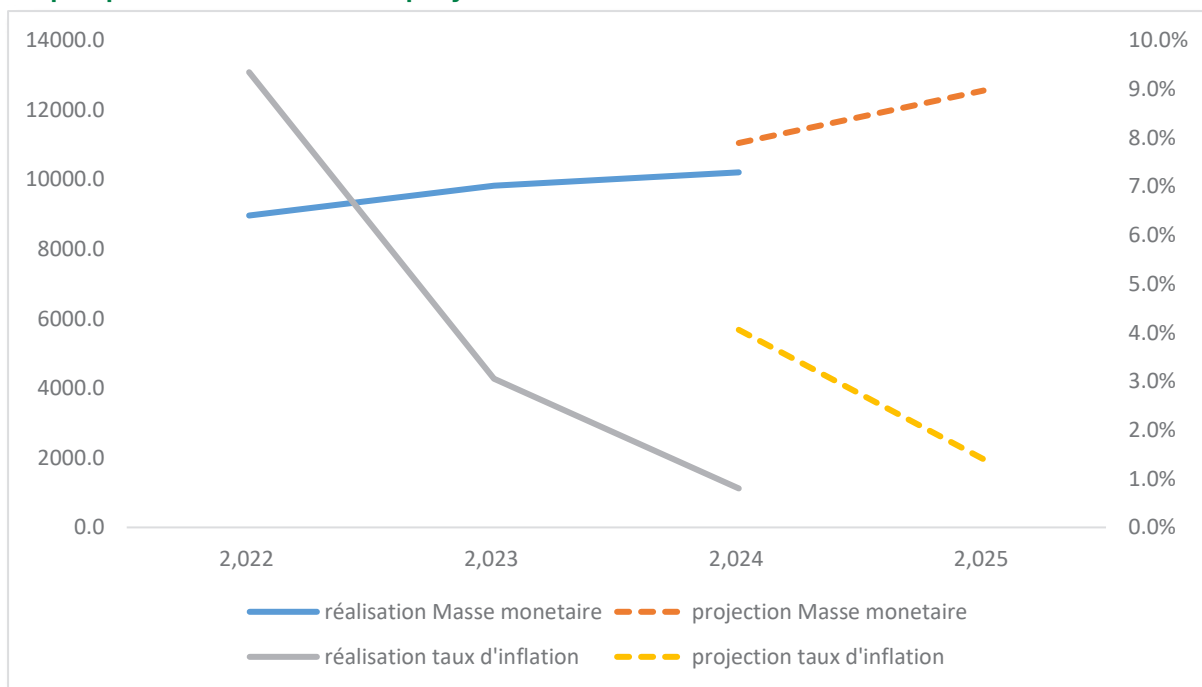
En 2024, la gestion budgétaire a été marquée par la publication du rapport sur les finances publiques, suivie de la suspension du programme avec le FMI et de l'adoption de mesures correctives. L'enregistrement de dépenses extrabudgétaires ainsi que d'une dette bancaire non comptabilisée dans les statistiques officielles de la dette a contribué à élargir le déficit et à accroître le niveau des dépenses. Cette situation a été aggravée par l'absence de dons budgétaires. En conséquence, le déficit est estimé à 13,4 % du PIB en 2024, contre une prévision initiale de 3,5 %.

Graphique 10 : Réalisation et projection du secteur budgétaire en 2024

Source : DPPE

2.4. Secteur monétaire et inflation

En 2024, le taux d'inflation observé s'est révélé inférieur aux prévisions, sous l'effet de la baisse des cours des matières premières sur le marché international. Parallèlement, la masse monétaire a progressé pour atteindre 10 206,5 milliards, en hausse par rapport à 2023 mais en deçà des prévisions de 11 050,0 milliards. Cette évolution plus modérée traduit la prudence budgétaire adoptée par l'État face à la nouvelle situation des finances publiques. En 2024, le taux d'inflation réalisé a été inférieur aux prévisions en raison de la diminution des prix de l'énergie (produits pétroliers, carburants) et du ralentissement des coûts de transport et d'approvisionnement.

Graphique 11 : Réalisation et projection de la masse monétaire en 2024

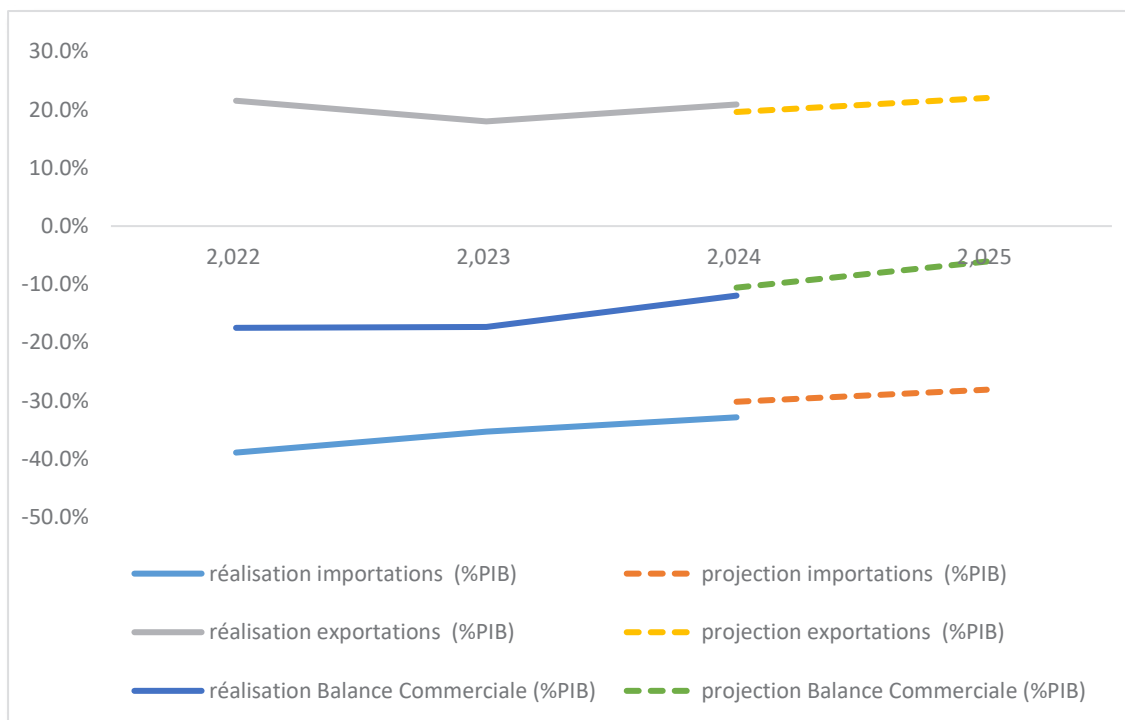
Source : DPPE



2.5. Secteur extérieur

La balance commerciale affiche un déficit équivalant à 11,9 % du PIB, supérieur aux prévisions initiales de 10,6 %. Ce résultat s'explique principalement par une augmentation des importations plus forte que celle prévue.

Graphique 12 : Réalisation et projection du secteur extérieur en 2024



Source : DPEE

III. PERFORMANCE MACROECONOMIQUE ET PERSPECTIVES DE 2025-2027

3.1. Indicateurs macroéconomiques sélectionnés

L'année 2025 devrait marquer le lancement effectif des projets et programmes destinés à atteindre les objectifs définis dans la Stratégie nationale de développement (SND 2025-2029). Elle correspond également au démarrage de l'exploitation gazière, à la première année de production pétrolière à plein régime, ainsi qu'à la mise en service, dès le début de l'année, d'une quatrième cimenterie.

3.1.1. Perspectives sur le secteur réel

La croissance du PIB réel est projetée à 7,8 % en 2025, contre une estimation de 6,1 % en 2024. Cette performance serait principalement portée par le secteur secondaire (+18,3 %), suivi du secteur primaire (+6,6 %) et, dans une moindre mesure, du secteur tertiaire (+3,4 %). Hors agriculture et hydrocarbures, l'activité économique progresserait de 3,7 %, après 3,5 % en 2024.

Le secteur primaire devrait se renforcer grâce à la bonne tenue du sous-secteur agricole, soutenu par des conditions climatiques favorables et les mesures d'appui mises en œuvre par les autorités. La dynamique attendue dans l'élevage et la pêche viendrait également consolider cette progression. Ainsi, l'activité du secteur primaire enregistrerait une hausse de 6,6 % en 2025, après une contraction de 3,0 % en 2024.

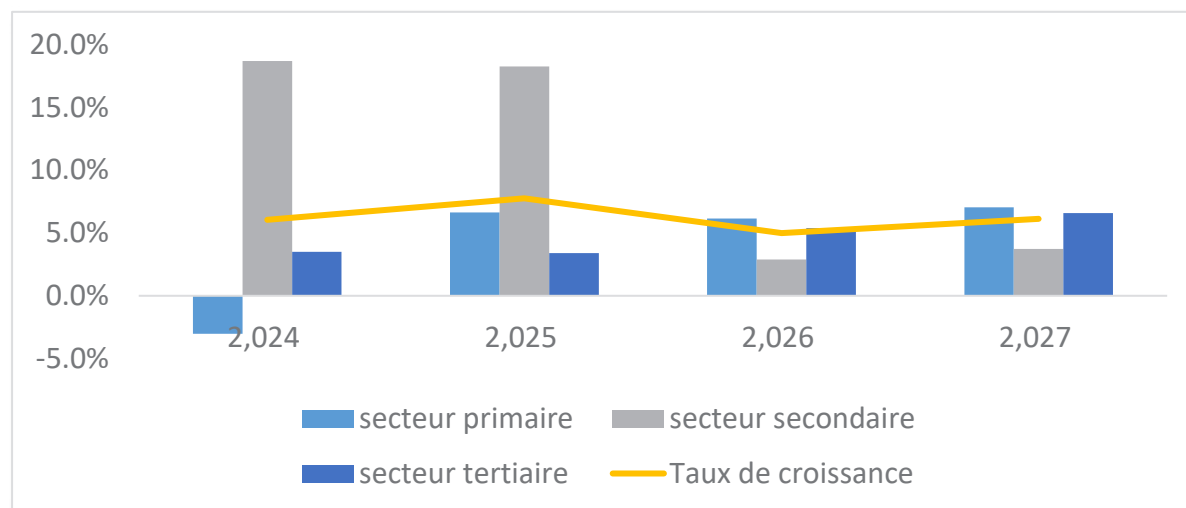
Le secteur secondaire poursuivrait son expansion en 2025, stimulé par les hydrocarbures et la mise en service de la nouvelle cimenterie. Sa croissance globale est attendue à 18,3 % en 2025, contre 18,7 % en 2024, portée par les activités extractives (+77,2 %). La sous-branche pétrole et gaz devrait croître de 110,6 %, avec une production estimée à 30,5 millions de barils (phase 1 de Sangomar et GTA) et 30,2 Tbtu de gaz naturel liquéfié (phase 1 de GTA). Cette sous-branche représenterait 50,8 % des activités extractives et 18,2 % du secteur secondaire, contribuant à hauteur de 3,8 points à la croissance du PIB. Hors hydrocarbures, le secteur secondaire bénéficierait d'un regain d'activité dans le raffinage, la fabrication de produits chimiques, les autres industries manufacturières ainsi que dans



la production d'eau, l'assainissement et le traitement des déchets. Sa croissance est ainsi projetée à 4,0 % en 2025, contre 2,9 % en 2024.

Le secteur tertiaire, quant à lui, afficherait une croissance de 3,4 % en 2025, contre 3,5 % en 2024, soutenue par les services d'hébergement et de restauration, l'information et la communication, ainsi que les services financiers et d'assurance.

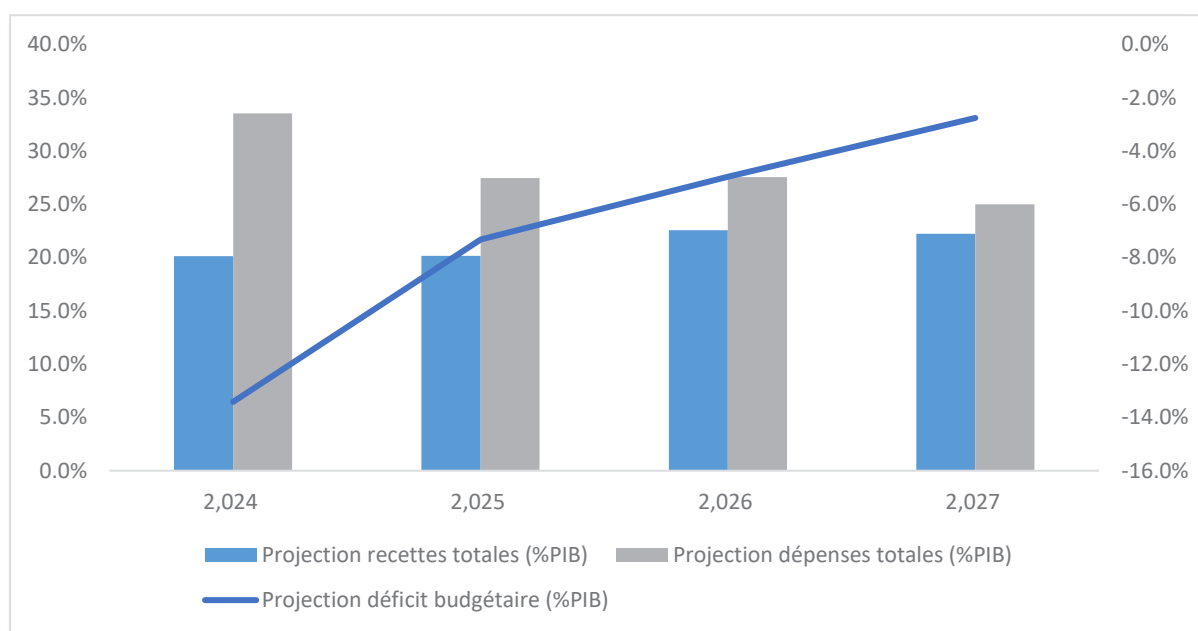
Graphique 13 : projection du taux de croissance du PIB et des secteurs d'activités



Source : DPEE

3.1.2. Perspectives du secteur budgétaire

En 2025, l'adoption d'une Loi de Finances Rectificative (LFR) intervient dans un contexte marqué par la publication du rapport d'audit de la Cour des Comptes et par le ralentissement de la croissance économique. La gestion budgétaire devrait être orientée par les mesures correctives mises en œuvre par les autorités afin d'assainir les finances publiques et d'aligner les choix budgétaires sur la Vision Sénégal 2050 ainsi que sur le Plan de redressement économique et social (PRES). Dans l'ensemble, le déficit budgétaire, dons inclus et sur la base de l'exécution en cours, est projeté à 1 695,8 milliards de FCFA en 2025, soit 7,8 % du PIB, contre 2 668,9 milliards (13,4 % du PIB) en 2024, traduisant une amélioration de 5,6 points de pourcentage.

Graphique 14 : projection des recettes, des dépenses et du déficit budgétaire

Source : DPEE

3.1.3. Perspectives du secteur monétaire

En 2025, la situation monétaire devrait être caractérisée par une hausse des créances intérieures (+590,0 milliards), un accroissement des avoirs extérieurs nets (+294,6 milliards) et une expansion de la masse monétaire estimée à +8,8 %. Les avoirs extérieurs nets atteindraient 2 413,1 milliards en 2025, contre 2 118,5 milliards en 2024. Quant à l'encours des créances intérieures, il s'élèverait à 10 910,0 milliards en 2025, contre 10 320,0 milliards en 2024, soit une progression de 590,0 milliards. Cette évolution reflète principalement l'augmentation des créances nettes sur l'administration centrale (+348,5 milliards), à laquelle s'ajoute la hausse des créances sur l'économie (+241,5 milliards). En conséquence, le taux de financement bancaire de l'économie reculerait légèrement, passant de 33,8 % en 2024 à 32,2 % en 2025.

3.1.4. Perspectives du secteur extérieur

En 2025, les échanges extérieurs devraient se traduire par une nette réduction du déficit du compte courant, qui passerait de 2 477,7 milliards en 2024 à 1 261,6 milliards. Parallèlement, l'excédent global de la balance des paiements serait estimé à 294,6 milliards, contre 77,2 milliards un an plus tôt. Le déficit du compte des transactions



courantes atteindrait 1 261,1 milliards (5,8 % du PIB) en 2025, contre 2 477,7 milliards (12,5 % du PIB) en 2024, principalement grâce à l'atténuation du déficit des biens et des services. Le déficit commercial reculerait de 2 374,2 milliards à 1 595,6 milliards, soit une amélioration de 778,6 milliards, portée par une forte hausse des exportations (+1 572,2 milliards), supérieure à celle des importations (+793,6 milliards).

Les exportations progresseraient surtout grâce aux ventes de produits pétroliers et gaziers (+1 404,8 milliards), d'or (+307,9 milliards) et de produits horticoles (+61,1 milliards). Du côté des importations, la hausse serait tirée par les biens intermédiaires (+651,0 milliards), les équipements (+107,3 milliards) et les produits alimentaires (+98,3 milliards), tandis que les importations de produits pétroliers reculeraient de 66,9 milliards.

Concernant la balance des services, le déficit se réduirait de 152,3 milliards pour s'établir à 1 205,1 milliards en 2025, grâce notamment à l'augmentation des exportations de services (+129,2 milliards), dont 20,6 milliards pour le poste « voyage ».

Le déficit du compte de revenu primaire s'améliorerait légèrement, passant à 934,8 milliards en 2025, soit une réduction de 25,1 milliards par rapport à 2024, malgré une hausse des intérêts sur la dette publique (+47,5 milliards).

Le solde du revenu secondaire progresserait à 2 473,9 milliards en 2025, contre 2 213,7 milliards en 2024 (+260,2 milliards), porté par l'augmentation des transferts des travailleurs (+148,3 milliards), qui atteindraient 2 359,7 milliards.

Le compte de capital afficherait également une hausse, passant de 177,4 milliards en 2024 à 241,6 milliards en 2025, sous l'effet de l'accroissement des transferts de capital.

Enfin, le compte financier enregistrerait une baisse des engagements nets de 1 048,3 milliards, pour se situer à 1 314,6 milliards en 2025, en lien avec l'augmentation des investissements directs étrangers (+747,8 milliards) et des autres investissements (+448,1 milliards).

Au total, le solde global de la balance des paiements passerait de 77,2 milliards en 2024 à 294,6 milliards en 2025.

3.2. Discussion des principaux facteurs de risque

3.2.1. La suspension temporaire des activités de l'USAID :

Concernant le service des infrastructures et des services énergétiques, le projet « Second Compact MCA Sénégal » de l'USAID a pour objectif de réduire la pauvreté au Sénégal à travers le renforcement du secteur de l'électricité, l'amélioration de la fiabilité, l'élargissement de l'accès à l'électricité. Il appuie le Gouvernement du Sénégal à établir un socle solide et moderne sur lequel le système de l'électricité du pays peut reposer pour se développer. Le projet a été signé en 2018 pour un montant de 302,5 milliards F CFA. Les sommes décaissées sont chiffrées à 131,1 milliards F CFA avec un taux de décaissement de 40,8% en 2024.

Le projet « Amélioration de l'Accès Durable à l'Eau et l'Assainissement (AADEPA) » du secteur de l'Eau et l'assainissement, a été signé en 2020 pour un montant de 5,5 milliards F CFA. Ce projet a été exécuté à hauteur de 549,5 millions F CFA avec un reliquat de 4,9 milliards F CFA. L'objectif consiste à améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement à travers l'appui institutionnel, la gestion intégrée des ressources en eau par un accompagnement des services chargés de la mise en œuvre de la GIRE, l'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement dans six régions (Matam, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor) à travers la réalisation et le renforcement des infrastructures et en assurant la qualité et l'équité dans la fourniture du service public.

Le programme « santé USAID 2021-2025 du secteur de la santé et de la nutrition a pour but d'améliorer l'état de santé des populations Sénégalaises et d'effectuer des investissements stratégiques en vue de renforcer les capacités du pays et d'avoir un impact durable sur la mortalité maternelle, néonatale et infantile et les priorités du Sénégal en matière de santé publique. Le projet a été approuvé à hauteur de 11,8 milliards F CFA avec un reliquat de 8,2 milliards F CFA.

Concernant le secteur de la formation de l'éducation et de la formation, le projet de « renforcement de la lecture initiale pour tous (RELIT) » a pour objectif d'améliorer les performances en lecture dans l'académie de Saint-Louis. Il a été signé en 2021 pour un montant 11,4 milliards F CFA et 5,4 milliards F CFA ont été décaissés.



3.2.2. La hausse des tarifs douaniers des Etats-Unis :

Selon l'étude de la Cellule de Suivi de l'Intégration (CSI), les exportations du Sénégal vers les Etats-Unis ont représenté 3,4% des exportations totales du Sénégal en 2024. Ainsi, les effets directs du relèvement des droits de douane américains sur les exportations sénégalaises pourraient ne pas être aussi négatifs, du moment que le Sénégal fait partie des pays les moins touchés par la hausse des droits (10%), tandis que pour plusieurs pays, celle-ci a dépassé 20%. Cette mesure peut à court terme être bénéfique pour l'économie sénégalaise, dans la mesure où, ses produits apparaîtront moins chers comparativement à ses concurrents qui ont subi des hausses de droits plus consistantes.

L'Etat pourrait saisir cette opportunité pour accroître ces exportations vers les Etats-Unis et également diversifier son offre, laquelle reste principalement concentrée sur peu de produits.

3.2.3. Le retrait officiel du Burkina Faso, du Mali et du Niger

Les relations commerciales du Sénégal avec les pays de l'AES, le Mali en particulier, pourraient ne pas être perturbées par la sortie de ces derniers de la CEDEAO, tant qu'ils restent membres de l'UEMOA et continuent de se conformer à la réglementation du traité. Néanmoins, la collaboration bilatérale entre le Sénégal et ces pays, à travers notamment les commissions mixtes, gagnerait à être renforcée, en vue de consolider nos acquis, même en cas de sortie de l'espace UEMOA.

3.2.4. Les autres facteurs de risque

Sur le plan international, l'économie sénégalaise demeure particulièrement exposée aux fluctuations des cours du pétrole et du gaz, au durcissement des conditions de financement ainsi qu'à la hausse des prix des produits alimentaires. Parmi les principaux facteurs de perturbation du cadrage macroéconomique, le renchérissement plus marqué que prévu des hydrocarbures arrive en tête, suivi par celui des denrées alimentaires.

Au niveau interne, la hiérarchisation des risques selon leur probabilité d'occurrence peut être établie comme suit : (i) une production de pétrole et de gaz inférieure aux prévisions ; (ii) une baisse de la pluviométrie ; (iii) une mobilisation insuffisante des ressources attendues dans le cadre du plan de redressement ; et (iv) les effets liés aux changements

climatiques. Enfin, l'absence de conclusion d'un programme avec le FMI représente également un risque majeur, susceptible de réduire les marges de manœuvre budgétaire.

Conclusion partielle

Malgré des performances macroéconomiques relativement solides en 2024, marquées par un taux de croissance compris entre 6,1 % soutenu notamment par le démarrage de la production pétrolière, l'économie sénégalaise demeure exposée à des risques importants dans un contexte international caractérisé par des chocs multiples et une incertitude accrue.

Par ailleurs, la persistance de déséquilibres budgétaires et la dépendance partielle aux financements extérieurs renforcent la nécessité de mobiliser davantage de ressources internes. Dans ce cadre, la formalisation du secteur informel constitue un enjeu majeur, dans la mesure où celui-ci représente une part écrasante du tissu économique, avec environ 97 % des unités économiques et une large majorité des emplois.

Ainsi, l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des exonérations fiscales et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques apparaissent indispensables pour renforcer la soutenabilité des finances publiques et soutenir une croissance inclusive.

En outre, face à la vulnérabilité structurelle des exportations sénégalaises, encore largement orientées vers des produits primaires et à faible contenu technologique, il est crucial d'accélérer la transformation industrielle, notamment dans l'agro-industrie, la pêche et les ressources naturelles. Dans cette perspective, la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) offre une opportunité stratégique pour diversifier les débouchés commerciaux et renforcer le commerce intra-africain. L'accès à un marché continental élargi pourrait favoriser la montée en gamme des produits sénégalais et stimuler la compétitivité des entreprises locales, notamment dans des secteurs porteurs tels que l'agro-industrie, les matériaux de construction et les services.

Enfin, dans un contexte régional marqué par les tensions institutionnelles liées au retrait des pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) de la CEDEAO, les effets économiques pour



le Sénégal devraient rester relativement limités sur le plan commercial, bien que des perturbations potentielles dans les échanges puissent survenir.

Dès lors, une stratégie de réorientation des flux commerciaux vers d'autres marchés africains dans le cadre de la ZLECAf apparaît pertinente. Parallèlement, le renforcement de la diplomatie économique et le maintien de relations fonctionnelles avec les pays de l'AES demeurent essentiels afin de préserver la libre circulation des biens et des personnes, facteur clé de stabilité et d'intégration régionale.

IV. ETAT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DU SENEGAL DE 2000 A 2025

4.1. Examen de la Déclaration et des engagements de Maputo, Malabo et Kampala

Les Déclarations de Maputo (2003), Malabo (2014) et Kampala (2025) constituent les trois grandes étapes d'évolution du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), mis en place par l'Union africaine et AUDA-NEPAD pour faire de l'agriculture un moteur de croissance, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire. Ce cadre continental offre une architecture commune fondée sur des plans d'investissement nationaux, une coordination régionale et un mécanisme de suivi appuyé par les revues biennales.

La Déclaration de Maputo a amorcé cette dynamique en plaçant l'agriculture au cœur des priorités politiques africaines. Les Chefs d'État y ont adopté l'engagement d'allouer au moins 10 % des budgets publics au secteur agricole afin d'atteindre 6 % de croissance annuelle du PIB agricole. Cette orientation reposait sur un principe simple : un effort public soutenu devait stimuler la productivité, attirer les investissements privés et enclencher la transformation structurelle. Maputo a encouragé l'élaboration des Plans Nationaux d'Investissement Agricole et la modernisation des facteurs de production (irrigation, intrants, recherche, stockage, commercialisation), mais la mise en œuvre a été freinée par des arbitrages budgétaires, la difficulté à maintenir l'effort dans la durée et le manque d'outils harmonisés de suivi.

En 2014, la Déclaration de Malabo a consolidé et élargi ces engagements. Elle a réaffirmé la cible des 10 % tout en mettant l'accent sur l'efficacité des dépenses publiques, le développement de l'agrobusiness, le renforcement du commerce intra-africain et la prise de décision fondée sur des données probantes. Surtout, Malabo a introduit une dimension de résilience climatique et sociale, intégrant la protection des producteurs et la réduction de leur vulnérabilité. L'ambition n'était plus seulement d'accroître la production, mais d'améliorer durablement la nutrition, la compétitivité et la résilience des systèmes agricoles.

En janvier 2025, la Déclaration de Kampala a ouvert la troisième phase du PDDAA en adoptant une stratégie 2026–2035 orientée vers la transformation des systèmes



agroalimentaires. En s'appuyant sur les acquis de Maputo et Malabo, elle a défini des objectifs chiffrés : hausse de la productivité, industrialisation agroalimentaire, triplement du commerce intra-africain, réduction des pertes post-récolte, création d'emplois et renforcement de la résilience climatique.

Kampala consacre ainsi le passage d'une logique centrée sur l'investissement agricole à une vision intégrée des systèmes alimentaires, couvrant production, transformation, marchés, nutrition et climat, avec un dispositif de suivi plus rigoureux et une mobilisation d'investissements à l'échelle continentale.

Éléments	Maputo (2003)	Malabo (2014)	Kampala (2025)
Contexte	Lancement PDDAA	Réaffirmation + cibles 2025	Stratégie post-Malabo (2026–2035)
Engagement budgétaire	≥ 10 % budget national à l'agriculture	Réaffirmation 10 %, efficacité accrue	Mobilisation 100 Mds USD (public/privé)
Croissance Agricole	≥ 6 % par an	≥ 6 % + 50 % réduction pauvreté via agriculture	+45 % production agroalimentaire d'ici 2035
Nutrition	Non spécifiée	Faim zéro 2025 ; Retard de croissance ≤ 10 % ; insuffisance pondérale ≤ 5 %	Nutrition intégrée aux systèmes alimentaires
Pertes post-récolte	Non mentionné	Réduction de 50 %	Réduction de 50 % + logistique circulaire
Commerce intra-africain	Non spécifié	Triplement des échanges agricoles	Triplement confirmé (ZLECAf)
Résilience climatique	Implicite	≥ 30 % des ménages résilients	Renforcement via finance climatique & adaptation
Mécanisme de suivi	PNIA	Revue biennale	Revue biennale adapté au cadre 2026–2035
Orientation Générale	Priorité budgétaire	Transformation agricole mesurable	Transformation des systèmes alimentaires

Les politiques et programmes nationaux récents de promotion de la sécurité alimentaire au Sénégal se déclinent comme suit :

4.1.1. Les cadres stratégiques d'investissement agricole

Depuis le début des années 2000, le Sénégal a fait de l'agriculture l'un des leviers majeurs de sa croissance inclusive. Dans la continuité des engagements continentaux du PDDAA, le pays a élaboré plusieurs générations de plans d'investissement agricole. Le premier, le PNIA (2011-2015), a marqué une étape importante en ciblant la modernisation des exploitations, l'accroissement de la productivité et la compétitivité des filières agricoles. Il visait aussi à réduire la pauvreté rurale et à améliorer l'autosuffisance alimentaire. La seconde génération, le PNIASAN (2018-2022), a intégré de nouvelles dimensions, notamment la nutrition et la résilience face aux aléas climatiques. Conçu en articulation avec le Plan Sénégal Émergent (PSE), il a ambitionné de transformer le secteur agricole par la diversification des productions, la réduction de la dépendance aux importations de riz, la valorisation des filières animales et horticoles et la promotion d'une agriculture durable. Avec un budget prévisionnel de 2 465 milliards de FCFA, ce programme associait les financements publics, les contributions des partenaires techniques et financiers et les investissements privés (PNIASAN, 2018). La répartition budgétaire consacre 42,6 % aux actions d'amélioration et de sécurisation de la base productive et 34 % à l'accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique, soit près des trois quarts du budget total. Le développement des chaînes de valeur agroalimentaires et agro-industrielles représente environ 9 %, tandis que le renforcement du capital humain absorbe un peu plus de 7 % des ressources. Enfin, les volets relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la résilience et à la protection sociale, ainsi qu'à l'amélioration de l'environnement des affaires et à la gouvernance, y compris la coordination et le suivi-évaluation, se partagent les 7 % restants.

Une nouvelle génération est en préparation avec le PNIASAN II (2023-2027). Tirant les leçons des limites précédentes, il met l'accent sur la sécurisation foncière, l'irrigation et la maîtrise de l'eau, la montée en puissance de la transformation agro-industrielle, la promotion de régimes alimentaires diversifiés et de meilleure qualité nutritionnelle, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques.



4.1.2. Les programmes sectoriels et projets structurants

À côté des cadres nationaux, plusieurs initiatives sectorielles ont contribué à renforcer la production et la sécurité alimentaire. Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), déclinaison agricole du PSE, a été mis en œuvre en deux phases. La première a mis l'accent sur l'autosuffisance en riz et la relance des filières horticoles, arachidières et animales, tandis que la seconde a cherché à consolider ces acquis en augmentant la transformation et la valeur ajoutée.

D'autres programmes d'envergure régionale ou multilatérale ont également joué un rôle essentiel. Le WAAPP/PPAAO-Sénégal a favorisé la diffusion d'innovations technologiques pour améliorer la productivité, tandis que le Programme de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness (PDIDAS) a soutenu la mise en place de partenariats entre petits producteurs et investisseurs privés dans la vallée du fleuve Sénégal. Le Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat Rural (PADAER I et II) a contribué à renforcer les capacités des exploitations familiales et des organisations paysannes, et le Programme de Résilience des Systèmes Alimentaires en Afrique de l'Ouest (FSRP) est venu renforcer la préparation et la réponse du pays face aux chocs climatiques et économiques.

Dans le domaine de la riziculture, la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture 2020-2030 fixe un objectif ambitieux visant à réduire la dépendance du pays aux importations. Elle prévoit de porter la production nationale à près de 2,55 millions de tonnes de riz paddy, soit environ 1,53 million de tonnes de riz blanc, à l'horizon 2030 afin de répondre aux besoins d'une population estimée à 19 millions d'habitants (Sénégal, 2022). Des initiatives de mécanisation agricole et de gestion durable des ressources naturelles ont par ailleurs été lancées afin d'améliorer l'efficacité et la durabilité des systèmes de production.

Le secteur de l'élevage et des ressources animales bénéficie également de projets structurants. Le Projet d'Appui au Développement de l'Élevage au Sénégal Oriental et en Haute Casamance (PADES) et le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) ont permis de soutenir les pasteurs et d'améliorer la résilience des systèmes pastoraux.

Des initiatives ciblées sur la filière laitière visent à réduire la dépendance vis-à-vis des importations de poudre de lait.

Enfin, dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, plusieurs projets comme le Programme de Développement Durable de la Pêche et de l'Aquaculture (PDSPA) et le Projet d'Appui au Développement de l'Aquaculture (PADA) cherchent à accroître l'offre nationale en produits halieutiques, essentielle pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

4.1.3. Les initiatives transversales et de résilience

Au-delà des programmes productifs, le Sénégal a adopté une série d'initiatives transversales qui structurent sa politique de sécurité alimentaire, nutrition et de résilience. Elles visent à articuler agriculture, nutrition, protection sociale, gouvernance et adaptation climatique dans une approche intégrée. La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR 2015-2035) constitue le document de référence. Elle fixe la vision d'un Sénégal capable d'assurer à toutes les populations un accès suffisant, stable et durable à une alimentation de qualité, même en période de crises. La SNSAR repose sur quatre piliers : l'amélioration de la disponibilité alimentaire, le renforcement de l'accès et de l'utilisation des aliments, la stabilisation des approvisionnements et des revenus, et enfin le développement de mécanismes de résilience face aux chocs. Elle s'inscrit dans les engagements continentaux (Malabo, Agenda 2063) et internationaux (ODD 2 sur la faim zéro). Pour opérationnaliser cette stratégie, le gouvernement a lancé le Programme National de Sécurité Alimentaire et de Résilience (PNASAR 2018-2022 ; PNASAR2 2023-2027). Ce programme sert de cadre fédérateur pour l'ensemble des interventions publiques et partenaires dans le domaine de la sécurité alimentaire. Il articule les actions de production agricole avec des mesures de protection sociale, de nutrition, de gestion des risques et de renforcement institutionnel. Sa mise en œuvre se fait en synergie avec le PNIASAN et le PRACAS, tout en mettant un accent particulier sur la vulnérabilité des ménages ruraux et périurbains.

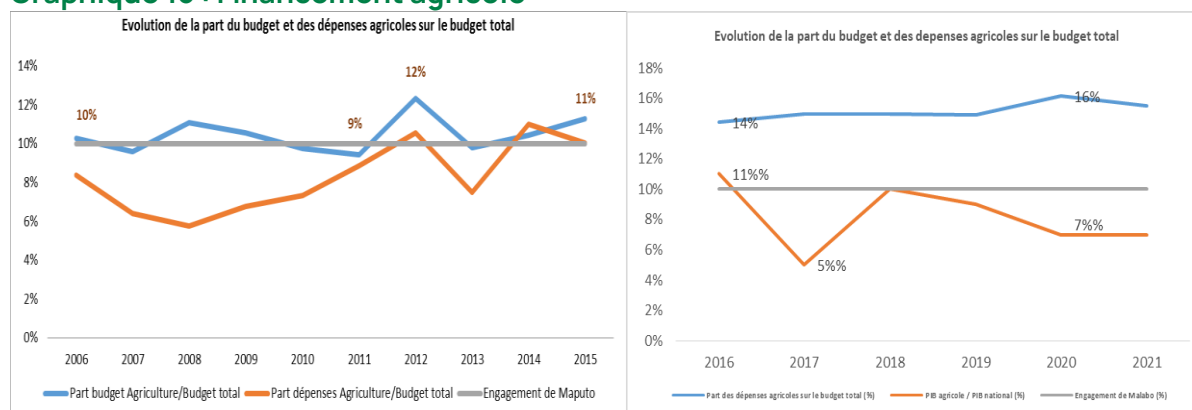
À côté de la SNSAR et du PNASAR, la question de la nutrition a été placée au centre de l'action publique à travers un Plan Stratégique Multisectoriel coordonné par le Conseil National de Développement de la Nutrition (CNDN), qui articule ces interventions dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'agriculture. Dans le même temps, la résilience



climatique est devenue un axe stratégique. Le pays, avec l'appui de partenaires internationaux, a développé des programmes axés sur l'agriculture climato-intelligente, la gestion durable des terres, la diversification alimentaire et la diffusion de cultures adaptées. Ces initiatives cherchent à réduire la vulnérabilité des ménages face à la variabilité pluviométrique et aux chocs extrêmes. Enfin, les crises récentes ont mis en lumière l'importance d'une réponse rapide et coordonnée. Face à la pandémie de Covid-19 puis à la flambée des prix alimentaires mondiaux en 2021-2023, le gouvernement a adopté un Plan d'Urgence pour la Sécurité Alimentaire (PUSA). Celui-ci a consisté à subventionner les intrants agricoles, à renforcer les stocks nationaux de sécurité et à distribuer des vivres et transferts monétaires aux ménages les plus vulnérables.

4.1.4. Niveaux des investissements publics dans l'agriculture

Les deux figures illustrent l'évolution des investissements publics dans l'agriculture au Sénégal entre 2006 et 2021. De 2006 à 2015, la part du budget allouée à l'agriculture a oscillé autour de 10 %, atteignant un pic de 12 % en 2012, ce qui correspondait aux engagements de Maputo (10 %). Cependant, la part effectivement dépensée est restée souvent inférieure aux allocations prévues, traduisant des écarts d'exécution budgétaire. Sur la période 2016–2021, les efforts budgétaires se sont poursuivis avec une allocation moyenne de 14 à 16 % du budget total à l'agriculture, mais la part des dépenses effectivement réalisées reste modeste, autour de 5 à 7 %, bien en deçà de la cible fixée par la Déclaration de Malabo. Parallèlement, la contribution du PIB agricole au PIB national s'est affaiblie, indiquant une productivité encore limitée malgré l'effort de planification. L'évolution montre une volonté politique soutenue mais une exécution budgétaire inégale, marquée par des progrès intermittents et une difficulté à maintenir durablement les niveaux d'investissement requis pour transformer structurellement le secteur agricole.

Graphique 15 : Financement agricole

Source : DAPSA, 2016 ; DGB et ANSD 2022

4.2. Evaluation des piliers de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal

La sécurité alimentaire et nutritionnelle constitue un enjeu majeur pour le Sénégal, où l'agriculture occupe une place centrale dans l'économie, l'emploi et les moyens d'existence des populations rurales. Malgré des progrès enregistrés au cours des deux dernières décennies, le pays reste exposé à des vulnérabilités multiples : dépendance aux importations alimentaires, aléas climatiques, volatilité des marchés, croissance démographique et persistance de la malnutrition. Afin d'appréhender ces défis de manière globale, l'analyse s'appuie sur les quatre piliers internationalement reconnus de la sécurité alimentaire : disponibilité, accès, utilisation et stabilité.

L'évaluation de ces piliers permet de mesurer à la fois la capacité de production nationale, l'accessibilité économique et physique des aliments, la qualité nutritionnelle des régimes alimentaires et la résilience du système face aux chocs. Elle éclaire les efforts réalisés, les fragilités persistantes ainsi que les leviers à mobiliser pour renforcer durablement la sécurité alimentaire. Cette approche contribue également à situer les performances du Sénégal dans le cadre des objectifs continentaux du PDDAA et des engagements nationaux en matière de développement agricole, de nutrition et de résilience.

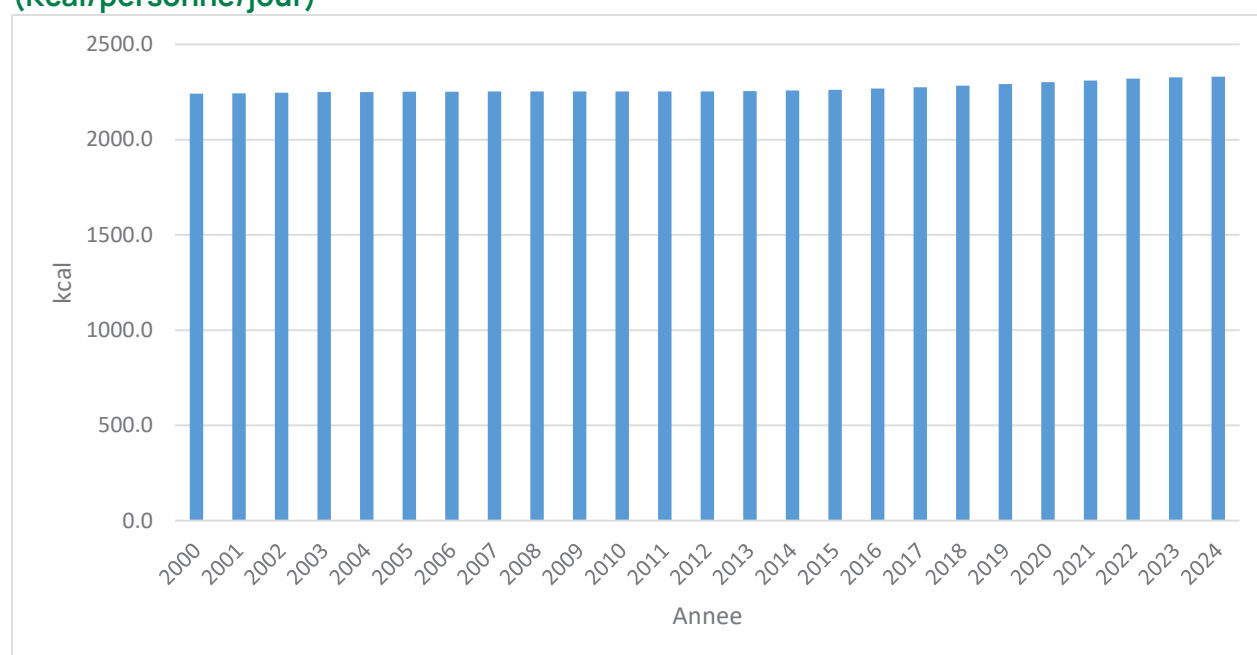
4.2.1. Pilier disponibilité

Le pilier de la disponibilité mesure la capacité d'un pays à assurer une offre suffisante de denrées alimentaires, qu'elles proviennent de la production nationale, des importations ou des stocks. La figure met en évidence une évolution globalement stable de la disponibilité alimentaire au Sénégal entre 2000 et 2024, avec des valeurs oscillant entre 2 200 et 2 350



kcal/personne/jour. Ce niveau se situe à proximité du seuil de référence recommandé par la FAO et le CILSS ($\approx 2\,400$ kcal/jour), indiquant une offre alimentaire sensiblement suffisante pour couvrir les besoins énergétiques moyens de la population. L'absence de chute marquée au cours de la période traduit une capacité du pays à maintenir un approvisionnement régulier, malgré les aléas climatiques, économiques ou géopolitiques qui ont affecté la région.

Graphique 16 : Disponibilité alimentaire au Sénégal de 2000-2024 (Kcal/personne/jour)



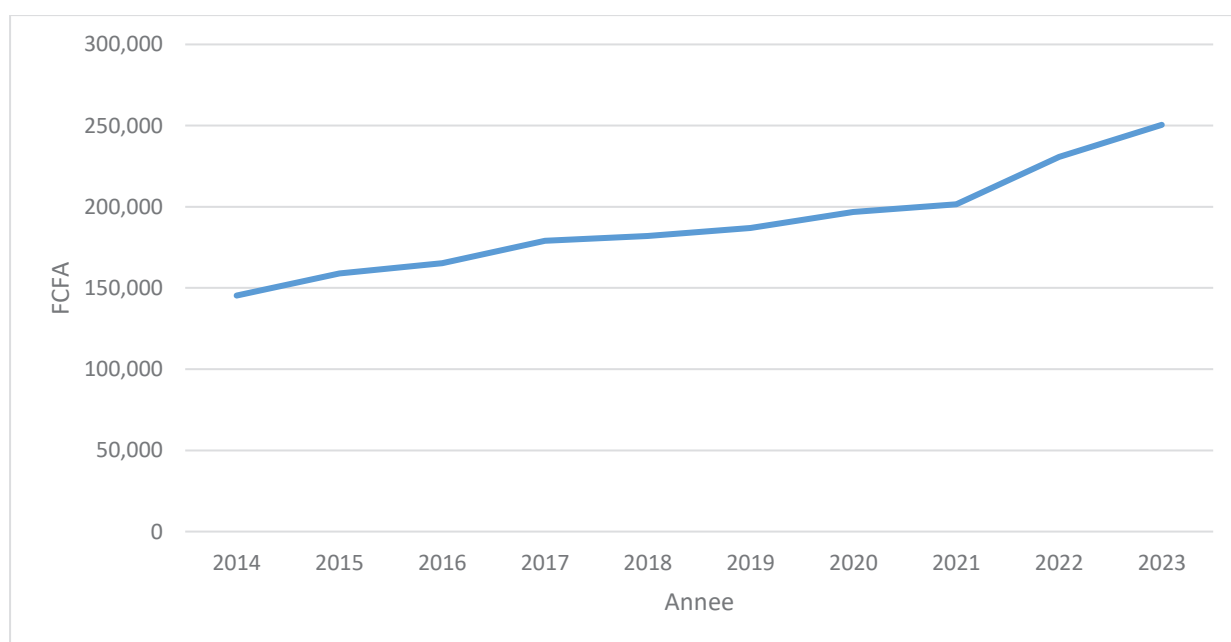
Source : FAOSTAT 2025

4.2.1.1. Valeur moyenne de la production alimentaire par habitant au Sénégal (2014-2023)

La valeur moyenne de la production alimentaire par habitant constitue un indicateur clé de la contribution du secteur agricole à l'économie nationale et au bien-être des ménages. La figure montre une progression continue de cet indicateur entre 2014 et 2023. La valeur passe d'environ 145 000 FCFA en 2014 à près de 180 000 FCFA en 2017, traduisant une amélioration régulière des performances agricoles. De 2017 à 2020, la hausse se poursuit à un rythme plus modéré mais reste stable, signe d'une consolidation de la production malgré les effets des aléas climatiques et des fluctuations des marchés. À partir de 2021, la progression devient plus marquée, jusqu'à atteindre environ 250 000 FCFA par habitant en 2023. Cette accélération peut être liée à l'augmentation des rendements, au

développement des chaînes de valeur et à une meilleure valorisation des productions, notamment via l'agro-industrie. Globalement, la figure révèle une augmentation significative de la richesse créée par habitant, ce qui suggère un renforcement de la contribution de l'agriculture à la sécurité alimentaire et aux revenus. Toutefois, cette évolution ne renseigne pas sur la distribution des bénéfices : il n'est pas certain que cette croissance profite de façon équitable à l'ensemble des producteurs, en particulier aux exploitations familiales.

Graphique 17 : Valeur moyenne de la production alimentaire par habitant au Sénégal



Source : ANSD 2025

4.2.1.2. Adéquation des apports énergétiques alimentaires moyens

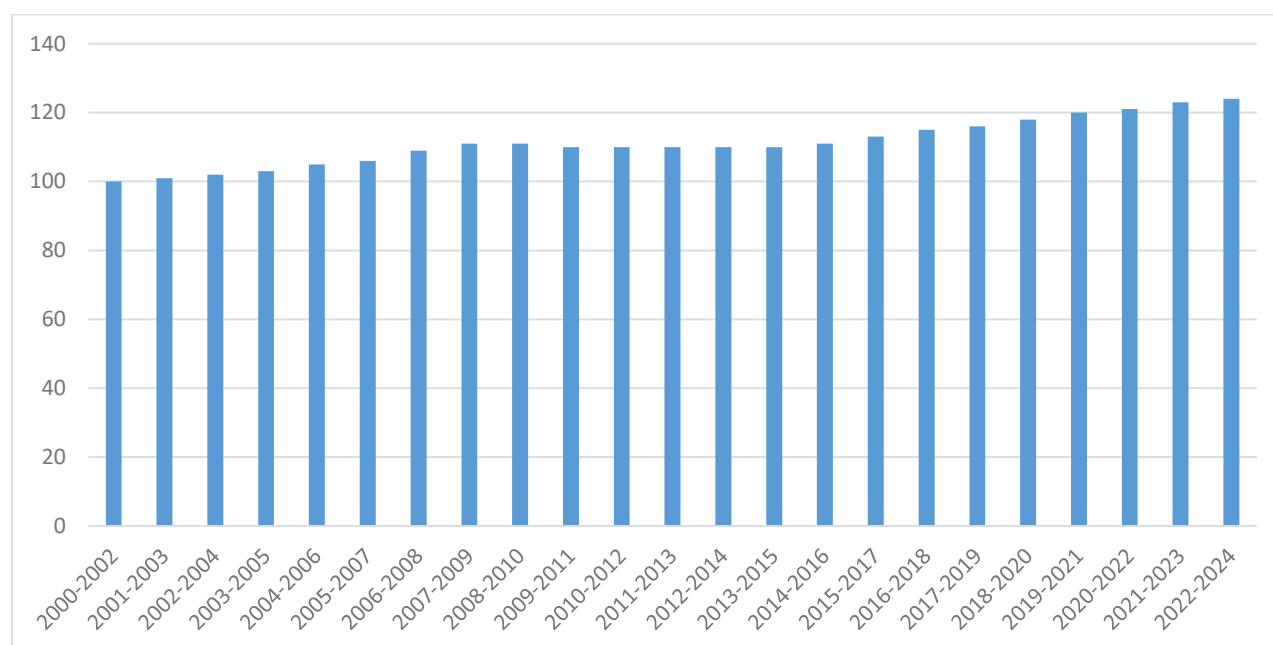
Cet indicateur renseigne sur la capacité d'un pays à assurer une disponibilité énergétique suffisante par rapport aux besoins nutritionnels de sa population. Il mesure la quantité moyenne de calories accessible chaque jour et par habitant, en s'appuyant sur une moyenne triennale afin de réduire l'effet des variations annuelles. Il intègre l'ensemble des denrées destinées à la consommation nationale, issues de la production intérieure comme des importations, et une valeur supérieure à 100 % signifie que l'offre alimentaire disponible couvre les besoins énergétiques moyens.

L'analyse de la suffisance des apports énergétiques au Sénégal entre 2000 et 2024 montre une évolution globalement positive. Sur toute la période, le taux reste supérieur à 100 %, ce qui indique une capacité durable à couvrir les besoins énergétiques moyens de



la population. Entre 2000 et 2006, les valeurs tournent autour de 100 à 105 %, traduisant une suffisance minimale mais stable. De 2007 à 2018, le taux progresse pour atteindre environ 110 à 112 %, signe d'une amélioration de la production ou d'un recours accru aux importations afin de renforcer l'approvisionnement. À partir de 2019, la tendance devient plus marquée et dépasse 120 % à partir de 2022, ce qui suggère une hausse notable de la disponibilité énergétique, liée notamment à de meilleurs rendements agricoles, au dynamisme des filières céréalières et à l'augmentation des volumes importés. Toutefois, les défis majeurs de la sécurité alimentaire résident moins dans la disponibilité globale que dans l'accès des ménages, la stabilité des prix et la résilience des systèmes de production.

Graphique 18 : Suffisance des apports énergétiques alimentaires moyens (%)



Source : FAOSTAT 2025

4.2.2. Pilier accessibilité

Le pilier de l'accessibilité examine la capacité des ménages à se procurer une alimentation suffisante et nutritive, en tenant compte à la fois de l'accès économique, lié aux revenus et aux prix des denrées et de l'accès physique, qui dépend de la disponibilité des marchés et de la distance pour s'y approvisionner.

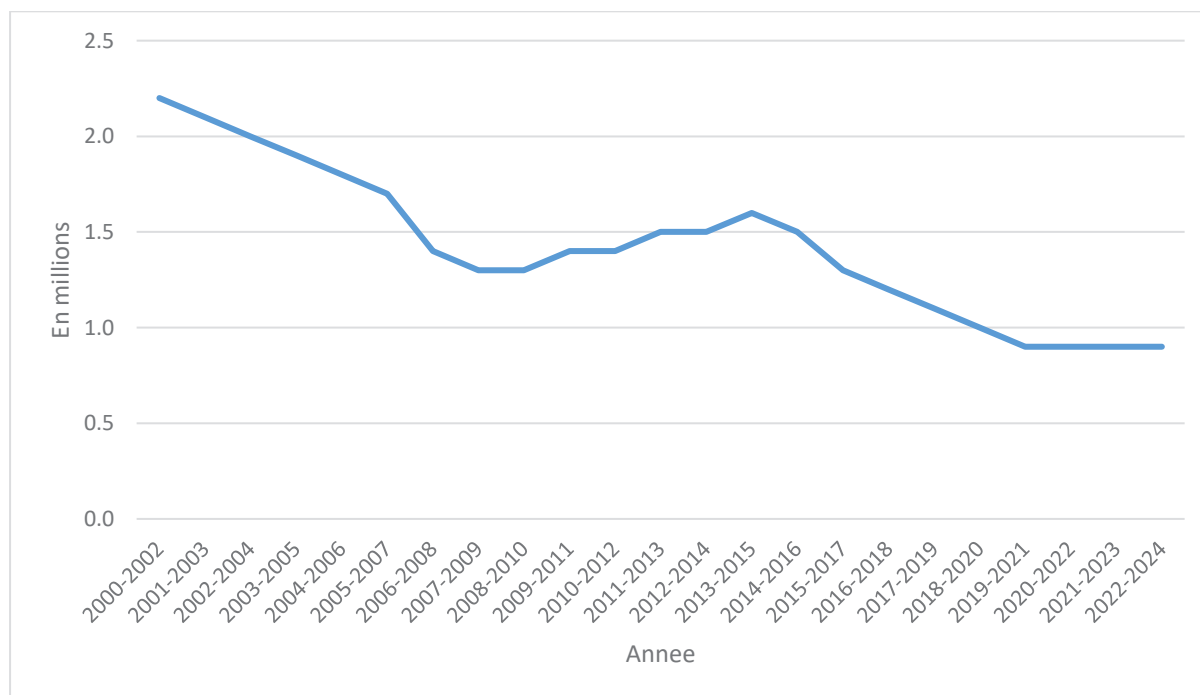
4.2.2.1. Population exposée à la sous-alimentation

La figure 5 portant sur le nombre de personnes sous-alimentées au Sénégal montre une tendance générale à la baisse sur la période allant de 2000 à 2024. Au début des années

2000, la population sous-alimentée était estimée à plus de deux millions de personnes. Ce nombre de personnes sous-alimentées chute progressivement pour atteindre près d'un million de personnes en 2019, puis demeure stable autour de ce niveau jusqu'en 2024. Cette évolution reflète les progrès réalisés en matière de disponibilité alimentaire, d'amélioration des rendements agricoles, d'accès accru aux produits vivriers et de mise en œuvre de politiques et programmes de sécurité alimentaire. Elle peut également être liée au renforcement des importations alimentaires permettant de compenser les déficits de production interne.

Dans l'ensemble, on note une réduction significative de la sous-alimentation sur près d'un quart de siècle, ce qui témoigne d'une amélioration progressive des conditions alimentaires au Sénégal. Toutefois, la persistance d'environ un million de personnes sous-alimentées montre qu'une partie de la population demeure vulnérable, notamment face aux fluctuations des prix, aux chocs climatiques et aux inégalités territoriales et sociales d'accès à l'alimentation. Ainsi, même si la tendance est positive, l'éradication de la sous-alimentation nécessite la poursuite des efforts en matière de production, de résilience et de protection sociale.

Graphique 19 : Nombre de personnes sous-alimentées



Source : FAOSTAT 2025

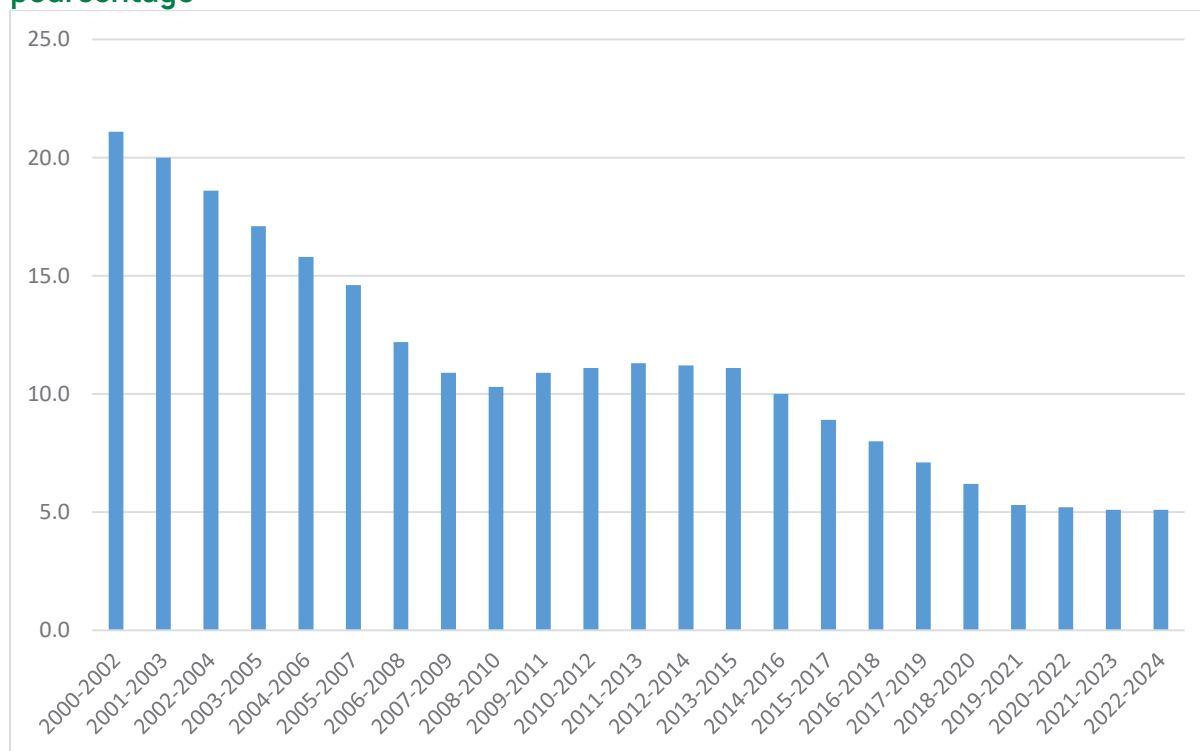


4.2.2.2. Prévalence de la sous-alimentation

Le graphique représentant la prévalence de la sous-alimentation au Sénégal, calculée en moyenne triennale, montre une baisse continue et significative entre 2000 et 2024. Au début des années 2000, la proportion de personnes sous-alimentées atteignait des niveaux très élevés, dépassant 20 % de la population. Sur la période récente 2022-2024, le taux atteint environ 5 %, ce qui constitue un niveau nettement inférieur à celui enregistré deux décennies plus tôt.

On observe une amélioration marquée de la situation nutritionnelle au Sénégal, avec une réduction d'environ les trois quarts de la prévalence de la sous-alimentation depuis le début des années 2000. Toutefois, la persistance d'un taux non nul montre qu'une frange de la population reste exposée à l'insécurité alimentaire, en particulier dans les zones les plus vulnérables ou durant les périodes de chocs climatiques et inflationnistes. Cela souligne la nécessité de renforcer les mécanismes de résilience, de protection sociale et de réduction des inégalités d'accès à l'alimentation.

Graphique 20 : Prévalence de la sous-alimentation (moyenne sur 3 ans) en pourcentage



Source : FAOSTAT 2025

4.2.3. Pilier utilisation

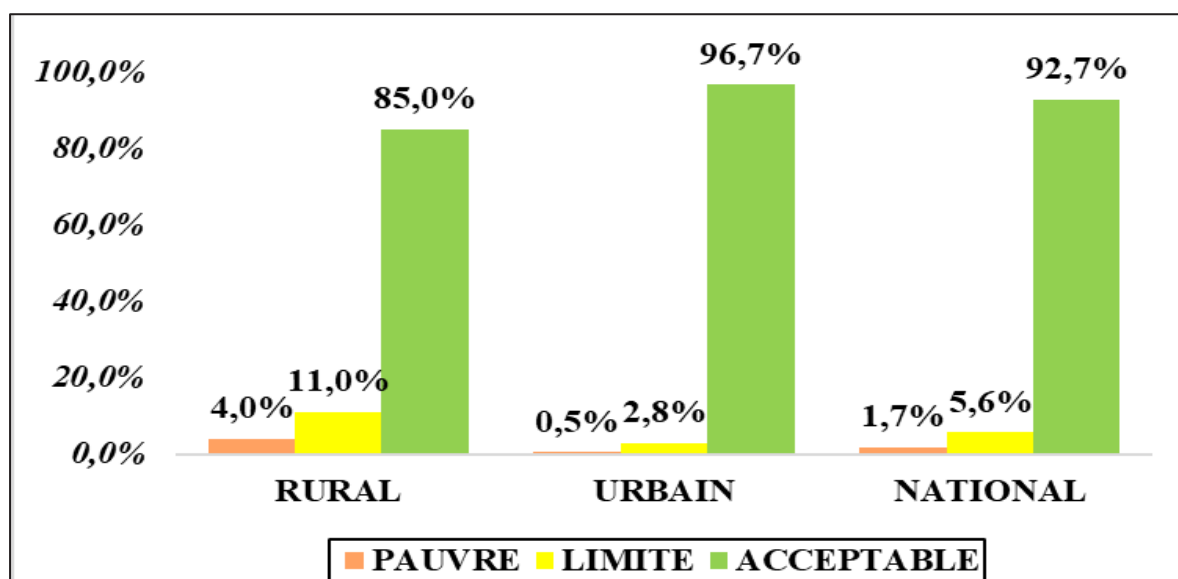
4.2.3.1. Consommation alimentaire

Le Score de Consommation Alimentaire (SCA) constitue un indicateur clé pour évaluer la qualité et la diversité du régime alimentaire des ménages. Il repose sur la fréquence de consommation de huit groupes d'aliments, pondérés selon leur importance nutritionnelle, au cours des sept jours précédant l'enquête. Cet indicateur permet ainsi d'apprécier le niveau d'adéquation nutritionnelle de la consommation alimentaire des ménages.

Les résultats présentés montrent une situation globalement satisfaisante au niveau national. En effet, 92,7 % des ménages disposent d'un score de consommation alimentaire jugé acceptable (supérieur à 42 points), ce qui témoigne d'une bonne diversité et d'une fréquence suffisante de consommation des aliments. En revanche, 7,3 % des ménages présentent une consommation alimentaire inadéquate, répartie entre 5,6 % en situation limite et 1,7 % en situation pauvre. La répartition par milieu de résidence révèle des disparités marquées. En zone urbaine, la situation est très favorable avec 96,7 % des ménages ayant un score acceptable et seulement 3,3 % présentant une consommation limite ou pauvre. À l'inverse, en zone rurale, la situation demeure plus préoccupante : 15 % des ménages y présentent une consommation alimentaire insuffisante (11 % limite et 4 % pauvre), contre 85 % affichant un score acceptable.

Cette différence entre milieux rural et urbain traduit les inégalités persistantes d'accès à une alimentation diversifiée et équilibrée. Elle peut s'expliquer par la dépendance plus forte des ménages ruraux à la production vivrière, par la variabilité saisonnière de l'offre alimentaire et par un accès limité aux marchés.



Graphique 21 : Score de consommation alimentaire selon le milieu de résidence

Source : SECNSA, 2024

4.2.3.2. Analyse de la structure de la consommation alimentaire selon les groupes d'aliments

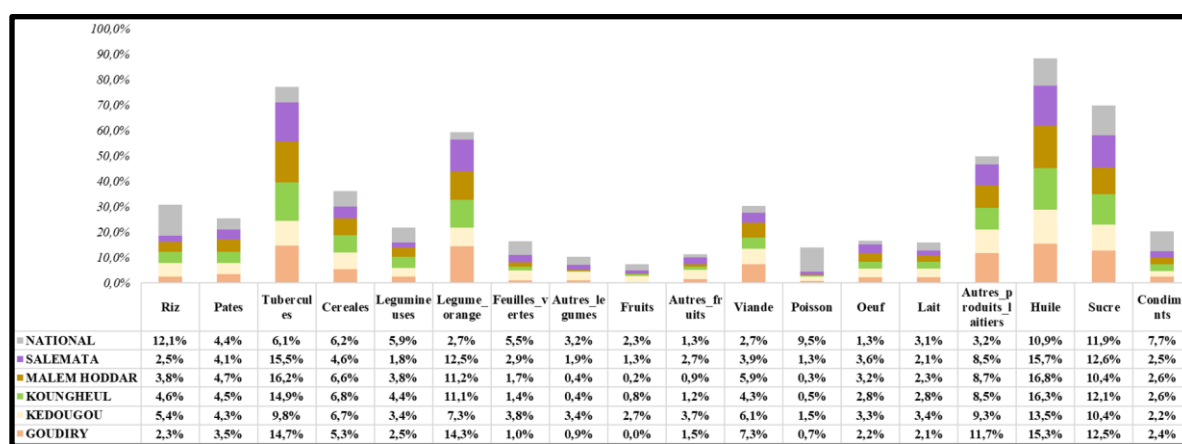
L'examen de la répartition de la consommation alimentaire par groupes d'aliments met en évidence une composition nutritionnelle relativement déséquilibrée entre les ménages ruraux et urbains. Les ménages vivant en milieu rural présentent une alimentation moins diversifiée et globalement plus pauvre en sources de protéines animales et végétales. Les proportions de consommation sont particulièrement faibles pour les œufs (0,7 %), les viandes (1,5 %), les produits laitiers (5,3 %), les poissons (8,2 %) et les légumineuses (5,2 %). En comparaison, les ménages urbains affichent des niveaux supérieurs pour ces mêmes groupes alimentaires, avec respectivement 1,6 % pour les œufs, 3,3 % pour la viande, 6,7 % pour les produits laitiers, 10,2 % pour le poisson et 6,2 % pour les légumineuses, traduisant un régime plus équilibré et diversifié.

L'alimentation des ménages ruraux demeure dominée par les céréales, qui représentent environ un quart du contenu du bol alimentaire (riz : 12,5 %, pâtes : 3,8 % et autres céréales : 9,1 %). Par ailleurs, le groupe constitué d'huile, de sucre et de condiments occupe une place importante dans le régime alimentaire rural, représentant plus d'un quart de la ration quotidienne (huile : 10,9 %, sucre : 11,9 %, condiments : 7,7 %). Cette composition suggère

une forte dépendance aux aliments énergétiques au détriment des sources de protéines et de micronutriments.

Les disparités régionales confirment cette tendance. Les départements de Kounghoul (42,4 %), Salémata (42,1 %), Malem Hodar (41,6 %), Goudiry (32,6 %) et Kédougou (31,5 %) enregistrent les proportions les plus élevées de ménages présentant des scores de consommation alimentaire « limite » ou « pauvre ». Dans ces zones, la faible consommation d'aliments riches en protéines animales et végétales tels que les œufs, la viande, le poisson, le lait et les légumineuses traduit une vulnérabilité nutritionnelle marquée et un accès restreint à une alimentation diversifiée.

Graphique 22 : Représentation des groupes d'aliments consommés par ménage



Source : SECNSA 2024

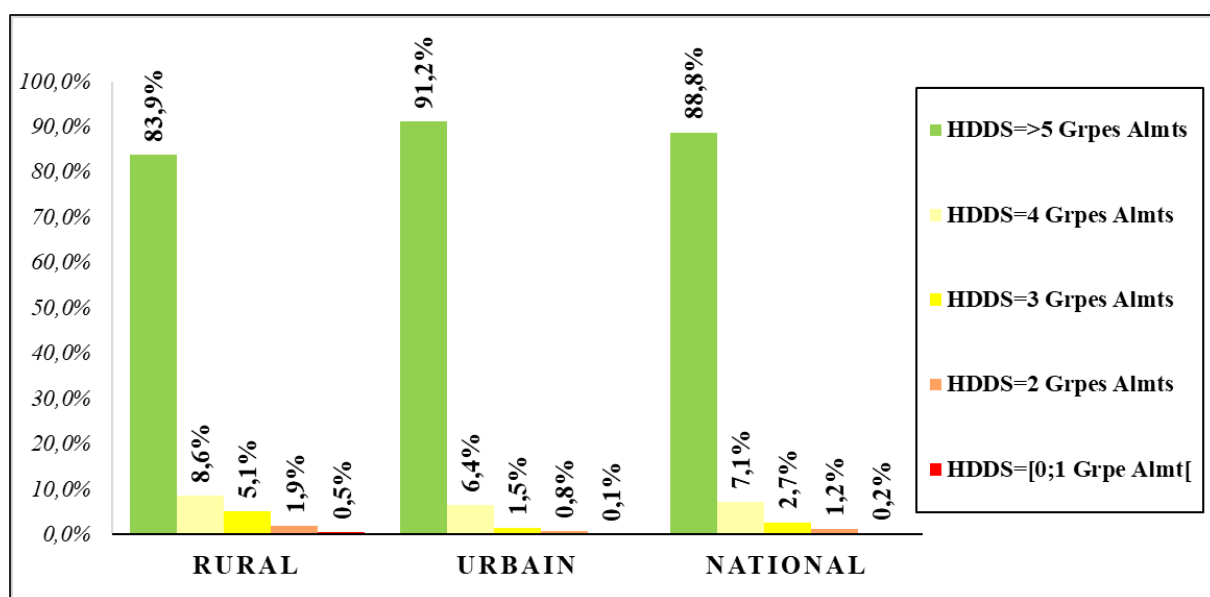
4.2.3.3. La diversité alimentaire du ménage

Le Score de Diversité Alimentaire du Ménage (SDAM) mesure le nombre de groupes d'aliments consommés par un ménage au cours des 24 heures précédant l'enquête. Cet indicateur renseigne sur la variété du régime alimentaire, élément essentiel de la qualité nutritionnelle et du bien-être alimentaire des populations. Les résultats indiquent que la diversité alimentaire au Sénégal demeure globalement satisfaisante. En effet, 88,8 % des ménages ont consommé au moins cinq groupes d'aliments au cours de la journée précédant l'enquête, ce qui traduit une alimentation relativement diversifiée et équilibrée. Cette performance marque une légère amélioration par rapport à l'année précédente, avec un gain d'environ quatre points de pourcentage, témoignant d'un renforcement progressif de la diversité alimentaire au niveau national. Cependant, des disparités

apparaissent selon le milieu de résidence. En zone urbaine, la diversité est plus élevée : 91,2 % des ménages consomment au moins cinq groupes d'aliments, contre 83,9 % en milieu rural. Ainsi, 16,1 % des ménages ruraux éprouvent encore des difficultés à atteindre ce seuil de diversité, contre seulement 8,8 % en milieu urbain. Ces écarts reflètent les différences d'accès à une offre alimentaire variée, la dépendance plus forte des zones rurales à la production vivrière et la saisonnalité des denrées.

Sur le plan territorial, la situation est plus préoccupante dans certains départements de l'intérieur du pays. Les ménages de Malem Hodar (48,7 %), Podor (42,6 %), Salémata (36,2 %), Kounghoul (36,1 %), Ranérou (35,5 %), Saraya (34,9 %), Koumpentoum (33,8 %) et Kédougou (31,3 %) présentent les scores de diversité alimentaire les plus faibles. Dans ces zones, près d'un ménage sur trois ne parvient pas à consommer plus de quatre groupes d'aliments en 24 heures, traduisant une vulnérabilité nutritionnelle importante liée à l'isolement géographique, à la faiblesse du pouvoir d'achat et à la dépendance aux cultures de base.

Graphique 23 : Score de diversité alimentaire selon le milieu de résidence



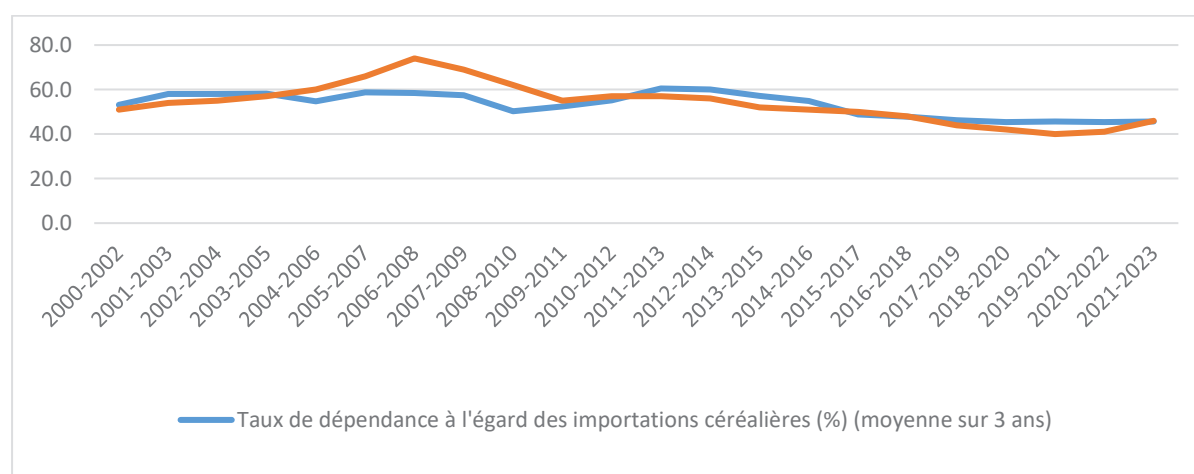
Source : SECNSA 2024

4.2.4. Pilier Stabilité

Le graphique 24 présente l'évolution de deux indicateurs de vulnérabilité de l'accessibilité alimentaire au Sénégal : le taux de dépendance à l'égard des importations céréalières et la valeur des importations alimentaires rapportée aux exportations totales de

marchandises, tous deux calculés en moyenne sur trois ans. L'analyse montre une tendance générale marquée par une forte dépendance extérieure, suivie d'un repli progressif, avant une légère remontée récente. Au début des années 2000, les deux indicateurs s'établissent autour de 50 à 55 %, traduisant une dépendance modérée mais déjà significative aux importations pour satisfaire les besoins céréaliers et alimentaires. Entre 2002 et 2008, on observe une hausse sensible : le taux de dépendance céréalière atteint près de 70 % en 2006-2008, tandis que la valeur des importations alimentaires dépasse 60 %. Cette période correspond à une intensification des importations, probablement liée à la croissance démographique, à la hausse des prix internationaux des denrées de base et à l'insuffisance de la production locale pour répondre à la demande intérieure. À partir de 2009, les deux courbes amorcent une baisse progressive. Entre 2010 et 2015, le taux de dépendance se stabilise autour de 55 à 60 %, puis diminue nettement pour atteindre environ 40 % entre 2017 et 2020. Ce recul suggère une amélioration relative de la production nationale ou une diversification des sources d'approvisionnement, réduisant la pression sur les importations. Cependant, depuis 2021, les deux indicateurs enregistrent une légère remontée, avoisinant 45 % en 2023. Cette hausse récente peut être liée à des chocs externes, tels que l'augmentation des prix mondiaux, les perturbations logistiques, la reprise post-COVID ou la baisse de certaines productions locales affectées par le climat.

Graphique 24 : Indicateurs de la vulnérabilité de l'accessibilité alimentaire au Sénégal



Source : FAOSTAT 2025

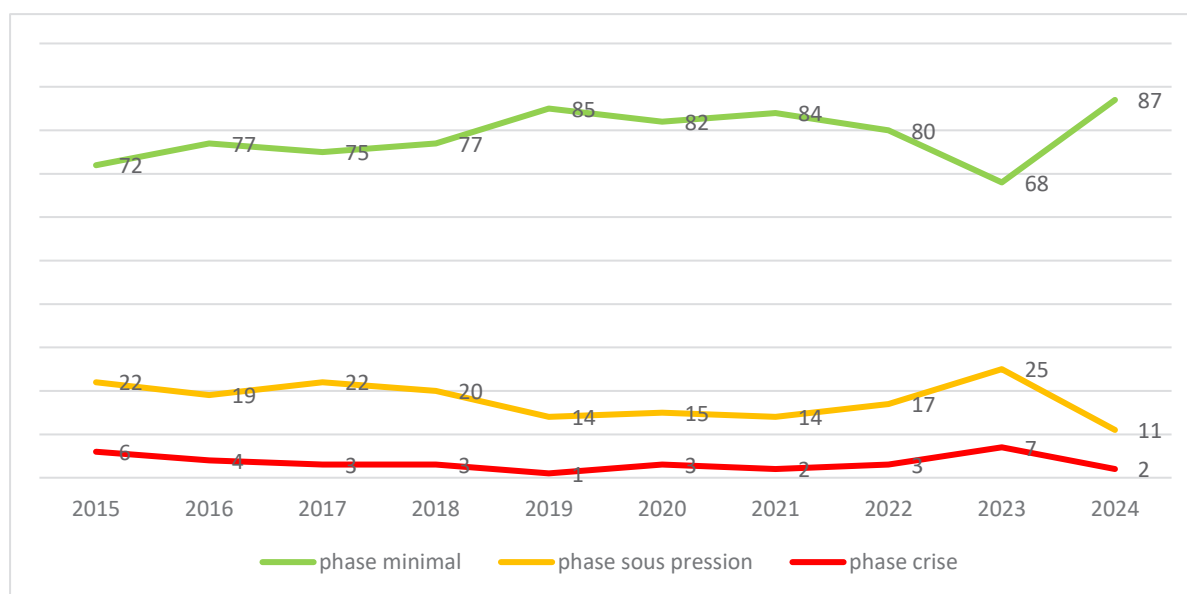


4.3. Défis la sécurité alimentaire au Sénégal

4.3.1. L'insécurité alimentaire

L'évolution de la situation alimentaire montre que l'insécurité alimentaire demeure présente, mais avec des niveaux variables selon les années. Une part relativement faible de la population se trouve en phase de crise (phase 3 du Cadre harmonisé), traduisant des difficultés marquées d'accès à une alimentation suffisante et de qualité. Cette proportion reste globalement stable, malgré quelques hausses ponctuelles observées certaines années, signe que les chocs saisonniers ou économiques peuvent fragiliser les ménages les plus vulnérables. Parallèlement, une part plus importante de la population est classée en phase sous pression (phase 2), ce qui indique une vulnérabilité alimentaire latente : ces ménages parviennent à satisfaire leurs besoins alimentaires, mais au prix de stratégies d'adaptation qui peuvent devenir non soutenables si un choc survient. Ce niveau de vulnérabilité fluctue au fil du temps, reflétant les variations de revenus, de prix des denrées, de conditions climatiques ou de disponibilité des productions locales.

Graphique 25 : Évolution de la situation alimentaire au Sénégal (2015-2024) selon le cadre harmonisé



Source : Fiche de communication du cadre harmonisé/SE-CNSA.

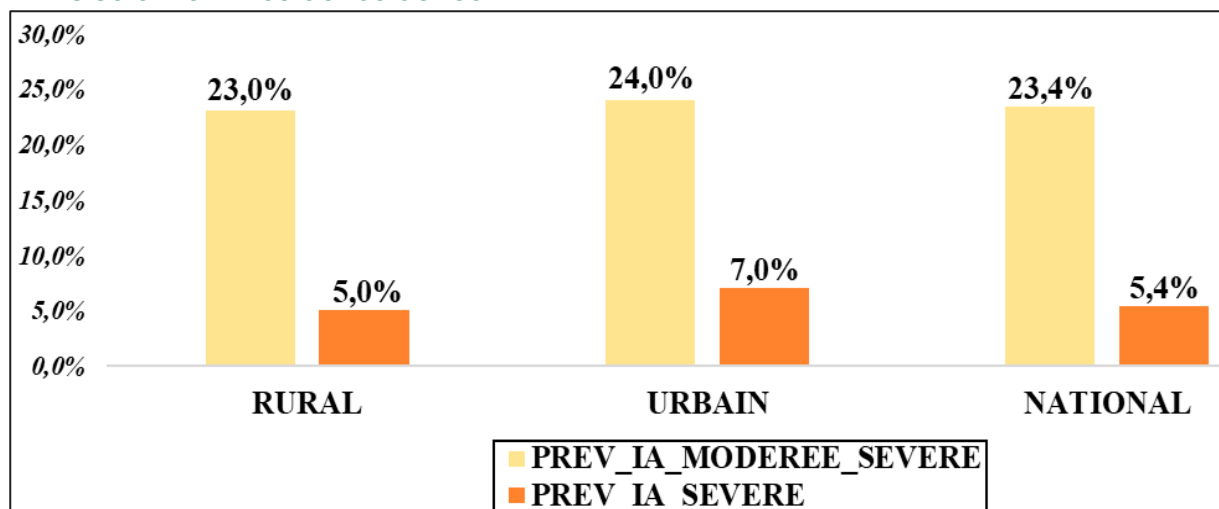
4.3.1.1. Prévalence de l'insécurité alimentaire basée sur l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES)

L'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES) permet d'évaluer les difficultés d'accès à la nourriture rencontrées par les ménages. Elle repose sur un module de huit questions binaires qui traduisent différentes expériences d'insécurité alimentaire, allant des inquiétudes liées à l'accès à la nourriture jusqu'à la privation réelle de repas. Cet indicateur produit deux niveaux de prévalence : l'insécurité alimentaire modérée ou sévère, et l'insécurité alimentaire sévère. Il contribue au suivi des progrès vers la cible 2.1 des Objectifs de Développement Durable (ODD), correspondant à l'indicateur 2.1.2. Au Sénégal, les résultats issus de l'enquête du SECNSA 2024 indiquent qu'environ 23,4 % $\pm$ 1 % des ménages vivent une situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère, dont 5,4 % $\pm$ 0,5 % connaissent une forme sévère. Cela signifie qu'un peu plus d'un ménage sur cinq rencontre des difficultés d'accès régulier et suffisant à la nourriture, tandis qu'une fraction plus restreinte subit des privations importantes.

L'analyse selon le milieu de résidence révèle des différences notables. Contrairement aux tendances souvent observées, l'insécurité alimentaire apparaît légèrement plus élevée en milieu urbain (24 % dont 7 % sévère) qu'en milieu rural (23 % dont 5 % sévère). Cette situation peut s'expliquer par la forte dépendance des ménages urbains aux marchés pour leur approvisionnement alimentaire, les rendant plus vulnérables aux fluctuations des prix, à la hausse du coût de la vie et à la dégradation du pouvoir d'achat. En milieu rural, bien que les revenus soient globalement plus faibles, l'autoproduction agricole et les solidarités communautaires atténuent partiellement les effets de l'insécurité alimentaire.



Graphique 26 : Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère basée sur la FIES selon le milieu de résidence



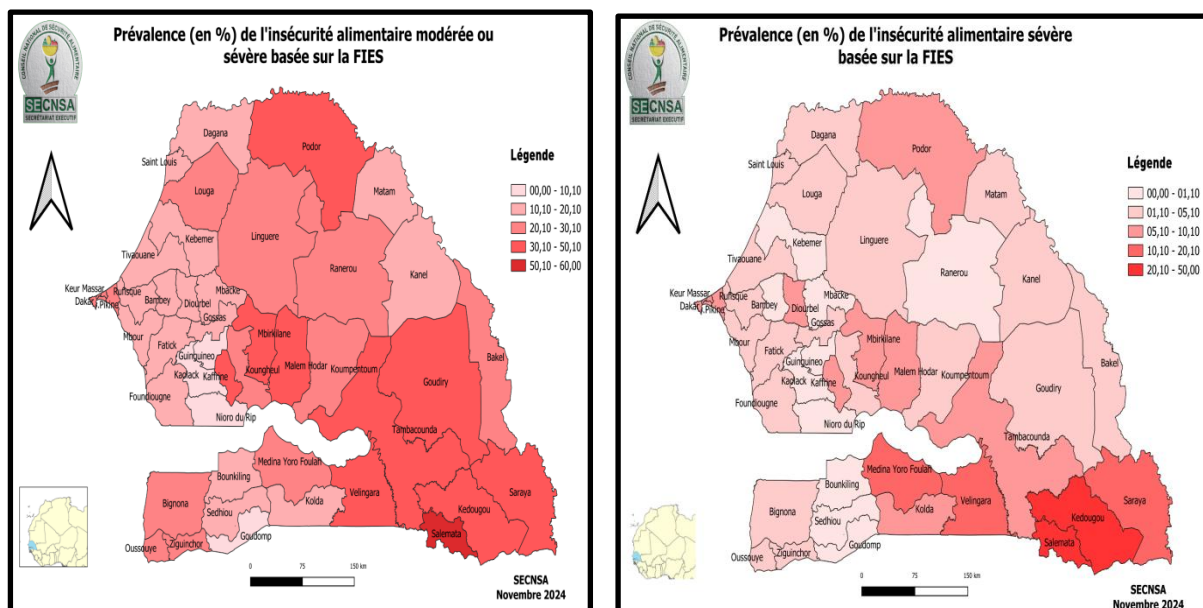
Source : SECNSA 2024

4.3.1.2. Prévalence de l'insécurité alimentaire selon le département

L'analyse spatiale de la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère basée sur l'échelle FIES révèle une forte disparité géographique entre les régions du Sénégal. Les difficultés d'accès à une alimentation suffisante et nutritive se concentrent principalement dans la zone sud-est du pays, où la prévalence dépasse largement la moyenne nationale. Les départements de Kédougou (59,6 %), Salémata (55,0 %), Koumpentoum (45,5 %) et Saraya (41,0 %) présentent les taux les plus élevés, touchant près d'un ménage sur deux. Ces zones se caractérisent par un accès physique difficile aux marchés, des infrastructures routières limitées et une faible couverture des services économiques et sociaux, ce qui entrave l'approvisionnement régulier en denrées alimentaires. La contrainte géographique s'accompagne d'une vulnérabilité économique marquée. Dans ces départements, plus de 10 % des ménages parcourent plus de 11 km pour s'approvisionner en nourriture ce qui constitue un indicateur clair d'isolement. Les proportions sont particulièrement élevées à Koumpentoum (30,6 %), Kédougou (17 %), Salémata (13,6 %) et Saraya (11,4 %). Parallèlement, 37 % des ménages consacrent plus de 65 % de leurs dépenses totales à l'alimentation, traduisant un pouvoir d'achat faible et une forte dépendance économique vis-à-vis de la nourriture. Cette situation reflète donc une insécurité alimentaire structurelle, où les ménages peinent à accéder à une alimentation suffisante, variée et stable.

L'insécurité alimentaire sévère présente une concentration encore plus marquée dans les zones sud et sud-est du pays, où les ménages sont les plus vulnérables. Les départements de Kédougou (31,8 %), Salémata (23,9 %), Vélingara (20,0 %) et Saraya (17,3 %) enregistrent les taux les plus élevés de privation alimentaire sévère. Dans ces territoires, l'inaccessibilité physique aux marchés, la faible diversification des sources de revenus et la dépendance à la production vivrière expliquent l'ampleur du phénomène. Le cas du département de Vélingara illustre bien la dimension économique de cette vulnérabilité : plus de 80 % des ménages y consacrent plus de 65 % de leurs dépenses à l'alimentation, traduisant une précarité économique importante. Toutefois, les contraintes physiques y sont moindres, puisque seulement 7,3 % des ménages parcourent plus de 11 km pour s'approvisionner, ce qui suggère que l'insécurité alimentaire y est davantage liée au pouvoir d'achat qu'à l'accessibilité géographique.

Carte 1 : Prévalence de l'insécurité alimentaire (modérée ou sévère et sévère) basée sur la FIES



Source : SECNSA 2024

Dans l'ensemble, ces cartes mettent en évidence une corrélation claire entre isolement géographique, pauvreté économique et insécurité alimentaire. Les zones les plus affectées se situent à la périphérie du pays, souvent enclavées et éloignées des grands centres de production et de commercialisation. Cette configuration appelle à un renforcement ciblé des politiques de désenclavement, de développement agricole local et



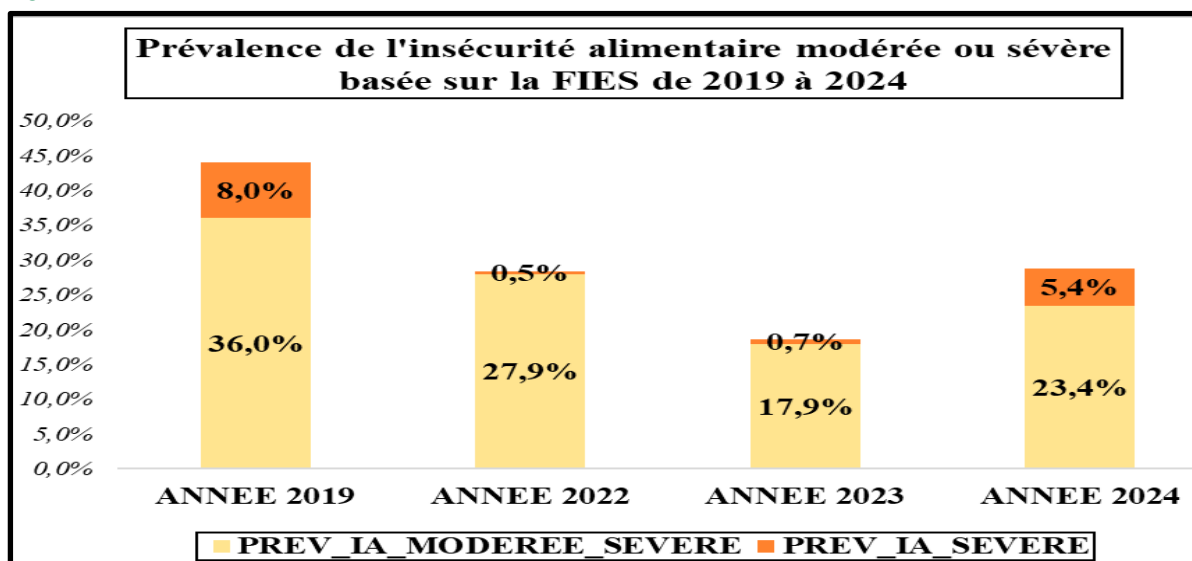
de protection sociale, afin de réduire la vulnérabilité structurelle des ménages et d'améliorer durablement leur accès à une alimentation adéquate.

4.3.1.3. Comparaison de la prévalence de l'insécurité alimentaire entre 2019 et 2024

L'évolution de la prévalence de l'insécurité alimentaire au Sénégal entre 2019 et 2024, mesurée à travers l'échelle FIES, met en évidence des fluctuations notables sur la période considérée. En 2019, la proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère atteignait 44 %, dont 8 % en insécurité sévère. Entre 2019 et 2022, cette prévalence a connu une forte baisse, passant de 44 % à 28,4 %, soit une réduction de plus de 15 points de pourcentage. Cette amélioration peut s'expliquer par les efforts combinés de relance agricole, les programmes d'appui aux ménages vulnérables et une meilleure disponibilité alimentaire au cours de cette période.

Cependant, la tendance positive s'est ralentie à partir de 2023. La prévalence a encore diminué jusqu'à 18,6 %, mais cette baisse s'est accompagnée d'une fragilité persistante de certains ménages ruraux. En 2024, la situation s'est de nouveau dégradée : la proportion de ménages en insécurité alimentaire modérée ou sévère est remontée à 23,4 %, dont 5,4 % en insécurité sévère. Cette hausse de près de 5 points de pourcentage par rapport à 2023 témoigne d'un recul de la sécurité alimentaire, principalement attribué aux crises climatiques et économiques survenues durant l'hivernage 2024/2025. Malgré les interventions humanitaires et les aides publiques mises en place par l'État et ses partenaires pour soutenir les populations de la frange Est du pays, fortement touchée par la baisse des rendements agricoles, la situation alimentaire est restée préoccupante. La flambée des prix des denrées alimentaires entre 2022 et 2023 a accentué la vulnérabilité des ménages à faible revenu. Ce n'est qu'à la fin de l'année 2023 que des mesures de réduction des prix sur les produits de base ont été appliquées de manière généralisée, permettant un léger soulagement pour les ménages les plus démunis.

Graphique 27 : Comparaison de la prévalence de l'insécurité alimentaire entre 2019 et 2024



Source : SECNSA 2024

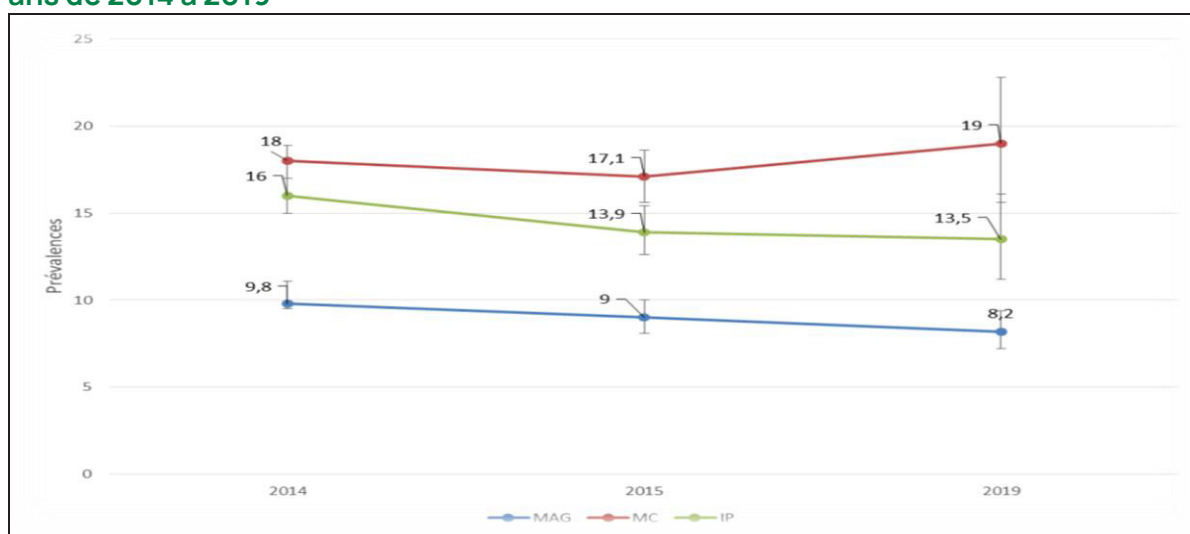
4.3.2. La malnutrition

4.3.2.1. Évolution de la malnutrition au Sénégal (2014-2019)

La figure met en évidence des vulnérabilités persistantes en matière de malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans au Sénégal. La malnutrition chronique demeure élevée et tend à réaugmenter après une légère amélioration, ce qui révèle des problèmes structurels liés aux pratiques d'alimentation du jeune enfant, à l'accès à des aliments nutritifs et à la pauvreté des ménages. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le retard de croissance entraîne des conséquences irréversibles sur le développement cognitif et la productivité future des enfants. La malnutrition aiguë, bien que moins répandue, reste sensible aux chocs saisonniers et économiques, traduisant une fragilité nutritionnelle continue, tandis que l'insuffisance pondérale confirme la persistance d'un déficit global de croissance chez une part non négligeable des enfants. Ces tendances montrent que, malgré quelques progrès, la malnutrition reste un défi majeur, nécessitant un renforcement des interventions nutritionnelles, une amélioration de la diversité alimentaire et une attention particulière aux ménages les plus vulnérables, notamment en zones rurales.



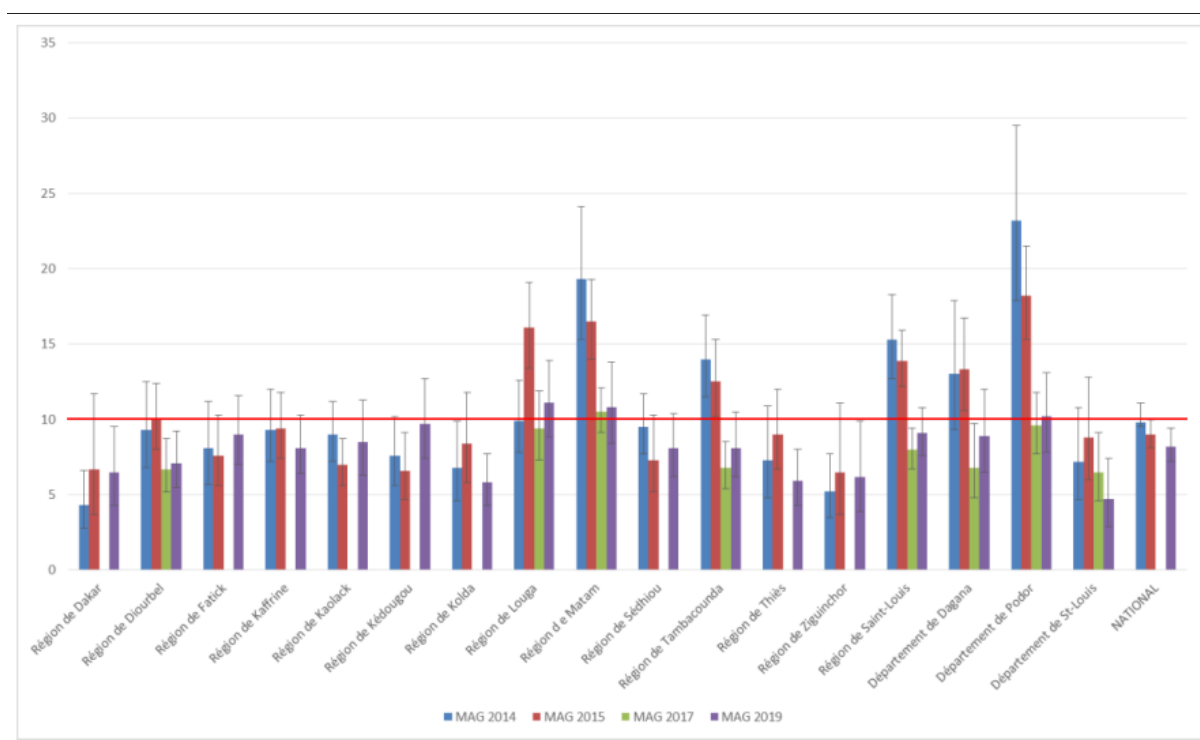
Graphique 28 : Tendence de la MA, de la MC et de l'IP chez les enfants de moins de 5 ans de 2014 à 2019



Source : SECNSA 2019

L'analyse des données régionales montre des évolutions contrastées de la situation nutritionnelle des enfants de moins de cinq ans au Sénégal entre 2014 et 2019. En ce qui concerne la malnutrition chronique, la tendance générale indique une détérioration entre 2015 et 2019, suggérant que les progrès observés auparavant n'ont pas été durablement consolidés. Cette forme de malnutrition reste étroitement liée aux pratiques alimentaires infantiles, notamment à la qualité de l'allaitement exclusif jusqu'à six mois, à la diversification de l'alimentation, à la poursuite de l'alimentation complémentaire jusqu'à deux ans et au respect des critères d'alimentation minimale acceptable. L'accès des ménages à une alimentation suffisante et équilibrée influence également de manière significative la prévalence de la malnutrition chronique chez les jeunes enfants.

Globalement, la malnutrition aiguë reste concentrée dans les zones nord et centre du pays, souvent marquées par une forte vulnérabilité alimentaire, des conditions climatiques défavorables et un accès limité aux services de santé et de nutrition. Cette persistance souligne la nécessité d'une approche intégrée combinant interventions d'urgence nutritionnelle et actions structurelles à long terme pour réduire durablement la prévalence de la malnutrition sous toutes ses formes.

Graphique 29 : Tendance de la MAG chez les enfants de 6 à 59 de 2014 à 2019

Source : SECNSA 2019

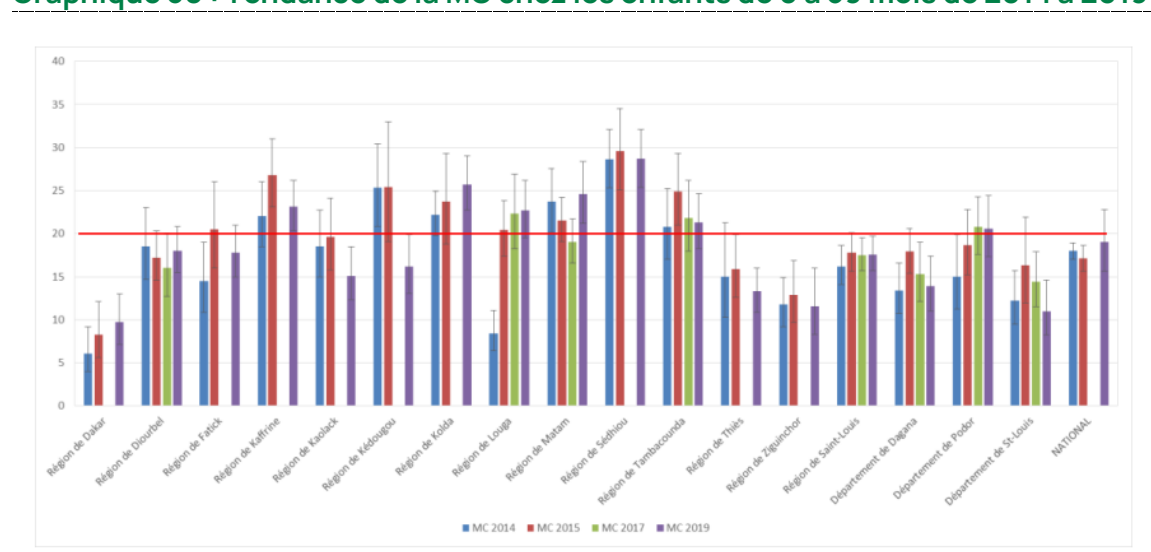
4.3.2.2. Analyse de la malnutrition chronique au niveau régional (2014–2019)

L'examen de l'évolution de la malnutrition chronique (retard de croissance) entre 2014 et 2019 au Sénégal révèle une stagnation globale de la situation nutritionnelle, sans différence statistiquement significative entre les enquêtes de 2015, 2017 et 2019. Malgré quelques améliorations ponctuelles dans certaines régions, la prévalence du retard de croissance demeure élevée dans plusieurs zones du pays, dépassant souvent la barre des 20 %, seuil considéré comme préoccupant par l'OMS. Les données indiquent une tendance à la hausse du retard de croissance dans les régions de Dakar, Kolda et Louga, suggérant une détérioration relative des conditions nutritionnelles des enfants dans ces zones. Ces évolutions peuvent être associées à divers facteurs : inégalités d'accès à une alimentation diversifiée, pratiques alimentaires sous-optimales chez les enfants, conditions sanitaires précaires et vulnérabilité socio-économique accrue de certains ménages urbains et ruraux. Les régions de Matam, Tambacounda, Kédougou et Kaffrine continuent de présenter les taux les plus élevés de malnutrition chronique, traduisant une persistance de la pauvreté, une insécurité alimentaire structurelle et un accès limité aux services de santé et de nutrition. À l'inverse, des régions comme Ziguinchor et Thiès



affichent des prévalences relativement plus faibles, témoignant d'une meilleure disponibilité et accessibilité alimentaires.

Graphique 30 : Tendance de la MC chez les enfants de 0 à 59 mois de 2014 à 2019



Source : SECNSA 2019

4.4. Défis de la sécurité alimentaire aux efforts d'intégration régionale de la CEDEAO

Dans un espace où les chocs climatiques sont covariants et où les marchés dépendent encore fortement d'importations extra-régionales (riz, blé, huiles), les États privilégient mécaniquement des mesures de souveraineté alimentaire nationales (contrôles de prix, subventions généralisées, restrictions ponctuelles d'exportation, priorisation d'achats publics locaux) qui brouillent le signal régional de la Tarification Extérieure Commune et fragmentent l'espace de libre circulation des denrées. Cette préférence pour le « national d'abord » s'ajoute à des obstacles structurels au commerce intra-régional des vivres : écarts de normes sanitaires et phytosanitaires et de procédures de certification (semences, pesticides, qualité sanitaire), hétérogénéité des régimes de change et de fiscalité indirecte, coûts logistiques élevés (état des corridors, pesage/essieux, ruptures de charge), prélèvements informels et tracasseries routières, ainsi qu'une information de marché encore asymétrique entre bassins excédentaires (par ex. mil/sorgho au Sahel oriental) et zones déficitaires côtières. La valeur des exportations de produits agricoles du Sénégal en 2015 s'élevait à 350,423 milliards de FCFA avec 20 % vers la zone CEDEAO (71,288 milliards de FCFA) contre 80 % vers le reste du monde (279,135 milliards de FCFA).

Les exportations portaient, pour une large part, sur les produits de pêche pour une valeur de 194,61 milliards de FCFA. Les importations de produits agricoles du Sénégal en 2015 s'élevaient à 505,683 milliards de FCFA dont 6,8 % en provenance des pays de la CEDEAO et 93,2 % du reste du monde. Le déficit de la balance commerciale agricole s'élevait à quelque 155,26 milliards de francs CFA. Avec une moyenne de 13 % des transactions réalisées avec les pays voisins, en ce qui concerne les produits agricoles, le Sénégal se situait légèrement au-dessus de la moyenne régionale d'intégration des marchés des produits agroalimentaires, estimée à quelque 12 % de la valeur des échanges régionaux (PNIASAN, 2018). Cependant, le déficit de la balance commerciale s'est nettement creusé, passant de 14,9 % en 2014 à 25 % en 2023 (moyenne annuelle : 17,3 %). Cette dégradation reflète à la fois une compétitivité externe insuffisante et une demande intérieure soutenue par une politique budgétaire expansionniste, laquelle a élargi le déficit public sous l'effet d'investissements publics élevés et de subventions importantes aux produits énergétiques et alimentaires (Senegal, 2024).

La montée des risques sécuritaires dans certaines zones transfrontalières (Mali, Burkina, Niger, Tchad etc.) a, par ailleurs, renchéri l'assurance-transport et allongé les délais, rendant plus difficile la fluidité des flux céréaliers saisonniers dont dépend l'amortissement des pics de prix. À ces frictions s'ajoute la concurrence des importations mondiales à droits faibles (ou exonérées) qui, lorsqu'elles arrivent massivement en période de récolte, découragent l'écoulement intra-régional et affaiblissent les incitations des opérateurs à investir dans le stockage (réduction des pertes post-récolte, systèmes de récépissés d'entrepôt) et dans des contrats d'approvisionnement transfrontaliers de moyen terme.

Inversement, les dispositifs régionaux pensés pour mutualiser les risques et stabiliser les marchés ECOWAP/PDDAA, Réserve régionale de sécurité alimentaire, cadres d'alerte précoce (Cadre harmonisé/PREGEC), harmonisation des règles semencières et phytosanitaires, facilitation des corridors et digitalisation des certificats sanitaires et phytosanitaires, n'atteignent leur plein effet que si les mesures nationales d'urgence restent prévisibles, proportionnées et temporaires, et si l'on généralise des mécanismes « pro-intégration » : filets sociaux sensibles à la nutrition coordonnés entre pays frontaliers (portabilité), achats institutionnels régionaux (cantines scolaires, réserves),



assurances indiciaires et financements de risques à déclencheurs communs, plateformes d'information de marché en temps réel et reconnaissance mutuelle des contrôles de qualité. Autrement dit, la sécurité alimentaire n'est pas antinomique avec l'intégration : elle en est la condition opérationnelle, à la double condition de sécuriser l'offre (productivité climato-intelligente, stockage, normes communes) et de fiabiliser la circulation (sanitaire et phytosanitaire harmonisé, corridors fluides, discipline sur les barrières non tarifaires), de sorte que la CEDEAO devienne, dans les faits, le premier « stabilisateur automatique » des chocs alimentaires de ses États membres.

4.5. Identifier les facteurs clés (structurels et conjoncturels) qui entravent la réalisation de la sécurité alimentaire du Sénégal

Plusieurs facteurs structurels et conjoncturels freinent la réalisation de la sécurité alimentaire au Sénégal. Sur le plan structurel, l'appareil productif reste majoritairement pluvial et faiblement mécanisé, avec des rendements hétérogènes, un solde céréalier régulièrement déficitaire et des pertes post-récolte élevées. Les diagnostics récents soulignent aussi la dégradation des sols (environ 60 % des terres arables affectées), la dépendance à la pluie et l'insuffisance d'infrastructures rurales (stockage, pistes, froid), autant de freins à la productivité et à la stabilité de l'offre.

Du côté de la demande, la dépendance aux marchés internationaux pour des denrées de base demeure élevée, avec un riz dont 60–65 % de la consommation est importé (brisé d'Inde, Thaïlande, Brésil, Pakistan), et des achats alimentaires totaux qui ont progressé à ~1,9 milliard USD en 2023 ; cette ouverture, utile pour combler l'écart offre-demande, transmet toutefois rapidement les chocs de prix et de fret aux ménages. Au-delà de ces aspects, les menaces d'instabilité seraient d'ordre économique, avec des crises financières mondiales ou la baisse des cours internationaux des produits d'exportation, la hausse des cours mondiaux des produits alimentaires et énergétiques (Senegal, 2024).

Les facteurs conjoncturels ont, eux, accentué ces fragilités. Les inondations répétitives dans le nord et l'est (« sans précédent ») ont affecté les personnes, submergé des milliers d'hectares (riz irrigué, oignon, mil/sorgho) et dégradé routes, points d'eau et entrepôts ; ces chocs covariants ont alimenté la hausse saisonnière des besoins d'assistance et perturbé l'écoulement intra-national des récoltes. La combinaison d'un système productif

pluvial (sols dégradés, infrastructures post-récolte limitées), d'une dépendance élevée aux importations (notamment riz), de vulnérabilités nutritionnelles persistantes, et de chocs climatiques (sécheresses, inondations) maintient la sécurité alimentaire sous tension ; même lorsque l'inflation générale recule, l'équilibre reste précaire et susceptible de se détériorer rapidement à la faveur d'un aléa climatique ou d'un durcissement des conditions d'importation.



V. ANALYSE SWOT DE LA POLITIQUE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE DU SENEGAL

Sur la période 2000–2025, le Sénégal a consolidé son cadre d'intervention en sécurité alimentaire tout en réformant l'architecture institutionnelle. L'efficacité de cet ensemble dépend à la fois (i) de la qualité des politiques publiques qui soutiennent l'offre, l'accès et la stabilité des prix, et (ii) de la capacité institutionnelle à planifier, exécuter et coordonner des réponses multisectorielles.

5.1. FORCES	5.2. FAIBLESSES
1. Ossature institutionnelle dédiée : Existence d'un cadre national piloté par la primature à travers le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité alimentaire (SECNSA) avec des relais sectoriels (Agriculture, Élevage, Pêche, Santé, Commerce) et des dispositifs d'alerte/coordination (CH/PREGECE, cellules régionales), permettant la planification de la soudure et l'agrégation rapide d'informations multi-acteurs. 2. Souveraineté alimentaire une priorité politique de la vision Sénégal 2050 3. Partenariats techniques et financiers solides : Convergence d'appui FAO/WFP/UNICEF/ Banque mondiale/BAD/UE sur l'évaluation, la réponse saisonnière, la nutrition et les filets sociaux ; présence d'ONG expertes en transferts monétaires et cash-for-work. 4. Dispositifs de protection sociale en place : RNU, bourses de sécurité familiale, cantines scolaires, transferts saisonniers en soudure ; capacité à basculer vers cash	1. La longue période d'inactivité du Conseil National de Sécurité alimentaire donne lieu à des faiblesses dans le Pilotage du domaine de la SAN. Fragmentation et chevauchements de mandats : Interfaces parfois floues entre ministères et agences (production, commerce, filets sociaux, nutrition), multiplication de comités et procédures longues qui ralentissent l'exécution (achats publics, ciblage, logistique). 2. Dépendance élevée aux importations de base : Riz/blé/huiles très importés ; la stabilisation des prix dépend de chocs exogènes (cours mondiaux, fret, politiques export des fournisseurs), ce qui limite l'efficacité des mesures nationales isolées. 3. L'insuffisance des ressources matérielles : Chaînes de valeur et post-récolte encore fragiles : Pertes post-récolte élevées (stockage, conditionnement, froid), maillage logistique inégal (pistes rurales, hubs), normes qualité/traçabilité insuffisamment diffusées, faible intermédiation financière (récépissés d'entrepôt sous-utilisés).

en contexte de marché fonctionnel, réduisant les coûts de transaction.

5. Progrès sur irrigation et conseil : Montée de SAED et périmètres irrigués, bas-fonds aménagés, ANCAR et solutions numériques météo/conseil qui soutiennent l'offre locale ; dynamique rizicole dans la vallée et diversification (niébé, maïs, horticulture).

6. Mécanismes d'achat institutionnel : Possibilité d'achats locaux (cantines, stocks nationaux), articulation croissante avec réserves (nationale/régionale) et cadres d'achats éthiques ; levier d'écoulement des productions paysannes.

4. Ciblage et données : Hétérogénéités intra-communales mal captées ; mises à jour lentes des registres et enquêtes ; difficultés à croiser données nutrition/WASH et revenus/vulnérabilités pour une priorisation fine.

5. Soutenabilité budgétaire des stabilisations : Subventions/prix administrés/exonérations utiles socialement mais coûteuses et parfois pro-importations, pouvant décourager l'investissement/stockage privés si prolongées.

6. Coordination nutrition multisectorielle : Défis de mise à l'échelle des interventions sensibles à la nutrition (diversification, fortification, IYCF, WASH) et de la supervision conjointe santé-agriculture-éducation à l'échelle des communes.

5.3. OPPORTUNITES

1. Intégration régionale et instruments CEDEAO : Réserve régionale de sécurité alimentaire, cadres sanitaires et phytosanitaires harmonisés, facilitation des corridors (e-certificats, SIGMAT), achats régionaux (cantines) ; potentiel de stabilisation via échanges intrarégionaux en soudure.

2. Digitalisation et ciblage précis : E-vouchers intrants, mise à jour RNU en temps quasi réel, paiements digitaux, systèmes SIG et prix-marchés ; meilleure traçabilité des bénéficiaires et des flux (réduction des fuites).

3. Financements climat et assurance-risques : Accès FVC/GEF pour stockage

5.4. MENACES

1. Chocs climatiques et hydrologiques : Sécheresses, inondations et salinisation des terres ; dommages aux cultures /infrastructures, pics de besoins IPC/CH et pression sur les budgets d'urgence.

2. Volatilité des marchés mondiaux : Variations de prix et de fret, risque de transmission rapide aux prix domestiques et d'érosion du pouvoir d'achat.

3. Contraintes de finances publiques : Marges budgétaires resserrées (service de la dette, priorités concurrentes) pouvant retarder intrants, transferts et opérations de stockage/transport.



résilient, froid solaire, irrigation efficiente ; la création banque assurance agricole ; assurances indiciaires et DRF (déclencheurs climatiques) pour lisser chocs budgétaires et protéger les ménages.

4. Montée en puissance du secteur privé : Collaboration avec des institutions internationales : UE, BAD, ... stockage/conditionnement, minoterie huile/riz, partenariat public-privé (PPP) sur périmètres irrigués, plateformes de marché ; contrats d'off-take avec achats institutionnels pour sécuriser la demande.

5. Approches nutrition-sensibles et WASH : Fortification (sel iodé, huiles, farines), alimentation du nourrisson et du jeune enfant, eau/assainissement et communication pour le changement social et de comportement ; gains de capital humain et de productivité à moyen terme.

4. Tensions régionales et risques sécuritaires : Perturbations de corridors, fermetures de frontières, hausse des coûts d'assurance/transport ; retards d'acheminement en période de soudure

5. Chocs sanitaires et phytosanitaires : Épidémies, zoonoses, ravageurs/maladies des cultures (ex. chenille légionnaire), pouvant affaiblir l'offre locale et renchérir les contrôles sanitaires et phytosanitaires.

CONCLUSION PARTIELLE

Le Sénégal dispose d'un cadre institutionnel relativement solide en matière de sécurité alimentaire, appuyé par un engagement politique fort et des partenariats diversifiés. Toutefois, son efficacité reste limitée par des contraintes structurelles, notamment la dépendance aux importations et des faiblesses de coordination institutionnelle. Les engagements continentaux de Maputo, Malabo et Kampala ont inspiré les politiques nationales, mais leur mise en œuvre demeure incomplète, en particulier en matière de financement agricole et d'autosuffisance alimentaire. Ainsi, le renforcement de la gouvernance, de la résilience et des chaînes de valeur apparaît essentiel pour assurer une sécurité alimentaire durable.

En définitive, la Déclaration de Kampala offre une opportunité de redéfinir une feuille de route nationale qui intègre la durabilité, la nutrition, le climat et la transformation des systèmes alimentaires, pour faire de la sécurité alimentaire un pilier central du développement socio-économique du Sénégal à l'horizon 2035.



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce travail décrit les performances socioéconomiques récentes et les projections de l'économie sénégalaise dans un contexte mondial et sous-régional sans précédent. En effet, les réductions drastiques de l'aide au développement, les restrictions commerciales avec l'imposition de tarifs douaniers sur les importations des Etats Unis et la sortie des pays de l'AES de l'institution CEDEAO constituent des chocs multiples accompagnés d'incertitude susceptibles d'affecter les perspectives de croissance à moyen terme de l'économie sénégalaise. Il ressort de notre travail que l'économie sénégalaise a démontré une résilience notable en 2024, soutenue par le démarrage de l'exploitation pétrolière, la progression des exportations et la maîtrise de l'inflation. Toutefois, ces performances macroéconomiques contrastent avec la persistance de déséquilibres budgétaires, d'un niveau élevé d'endettement, de la pauvreté et de défis liés à la gouvernance et à la sécurité alimentaire. Les perspectives favorables pour 2025 ne pourront se concrétiser durablement qu'à travers la poursuite des réformes structurelles, le renforcement de la discipline budgétaire, une meilleure mobilisation des ressources intérieures et des investissements plus efficaces dans les secteurs productifs, afin de garantir une croissance inclusive, résiliente et créatrice d'emplois.

Même si, entre 2000 et 2025, le Sénégal a enregistré des avancées significatives dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, mais ces progrès restent fragiles et vulnérables aux crises externes et internes. Les engagements continentaux de Maputo, Malabo et Kampala ont inspiré les politiques nationales, mais leur mise en œuvre demeure incomplète, en particulier en matière de financement agricole et d'autosuffisance alimentaire.

Sur la base de nos résultats, il est recommandé :

- de formaliser du secteur informel constitue un enjeu majeur, dans la mesure où celui-ci représente une part écrasante du tissu économique, avec environ 97 % des unités économiques et une large majorité des emplois ;
- d'élargir, l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des exonérations fiscales et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques apparaissent

indispensables pour renforcer la soutenabilité des finances publiques et soutenir une croissance inclusive ;

- d'accélérer la transformation industrielle, notamment dans l'agro-industrie, la pêche et les ressources naturelles ;
- de poursuivre et d'intensifier les investissements dans l'irrigation, le stockage, la transformation et les infrastructures rurales, tout en améliorant la qualité et l'efficacité des dépenses agricoles ;
- de réduire la dépendance au riz importé en diversifiant le régime alimentaire autour de produits locaux comme le mil, le sorgho et le manioc, et de sécuriser la filière pêche par une meilleure gouvernance des ressources halieutiques ;
- de renforcer les filets sociaux adaptatifs, capables de répondre rapidement aux chocs, doit devenir une priorité, tout comme l'intégration plus forte dans les mécanismes régionaux de la CEDEAO afin de stabiliser les marchés ;



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANSD (2023), Situation économique et sociale du Sénégal 2020-2021, Dakar.
- ANSD (2025), Situation économique et sociale du Sénégal 2022-2023, Dakar.
- ANSD (2026), Situation économique et sociale du Sénégal 2024, Dakar.
- ANSD (2020-2025), Note sur les évolutions économiques récentes (NEER), Dakar.
- ANSD (2020-2025), Bulletin mensuel des statistiques économiques et financières, Dakar.
- ANSD (2026), Comptes nationaux du Sénégal (base 2021), Dakar.
- ANSD (2026), Comptes nationaux trimestriels : T1-T4 2025, Dakar.
- FMI (2020-2025), Rapports et consultations au titre de l'article IV : Sénégal. Washington, DC.
- Banque mondiale (2020-2025), Senegal Economic Update. Washington, DC.
- BCEAO (2020-2025), Rapports sur la politique monétaire dans l'UMOA, Dakar/Abidjan.
- CSAR (2025) – politiques et interventions nationales de sécurité alimentaire.
- DPEE. (2020). Rapport sur les perspectives économiques et financières à moyen terme 2021-2025. Dakar : Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération.
- DPEE. (2021). Rapport sur les perspectives économiques et financières à moyen terme 2022-2026. Dakar : Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération.
- DPEE. (2021). *Situation économique et financière en 2020 et perspectives en 2021*. Dakar : Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération.
- DPEE. (2022). Rapport sur les perspectives économiques et financières à moyen terme 2023-2027. Dakar : Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération.
- DPEE. (2022). *Situation économique et financière en 2021 et perspectives en 2022*. Dakar : Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération.
- DPEE. (2023). *Situation économique et financière en 2022 et perspectives en 2023*. Dakar : Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération.

DPEE. (2024). *Situation économique et financière en 2023 et perspectives en 2024*. Dakar : Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération.

DPEE. (2025). *Situation économique et financière en 2024 et perspectives en 2025*. Dakar : Ministère des Finances et du Budget.

DPEE. (2025). *Situation économique et financière en 2025 et perspectives en 2026*. Dakar : Ministère des Finances et du Budget.

FAO et al. (2020) – situation alimentaire avant/après COVID-19.

FAO et al. (2021) – effets de la pandémie et transformation des systèmes alimentaires.

FAO et al. (2025) – inflation alimentaire et accès à une alimentation saine.

Fonds monétaire international (2023), Sénégal : des perspectives de croissance solides. Washington, DC : FMI.

MASAE (2024) – Stratégie de Souveraineté Alimentaire 2025-2034.

MASAE (2025) – Lettre de Politique Sectorielle de l'Agriculture et de l'Élevage 2025-2029.

République du Sénégal, Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural – DAPSA. (2018). *Programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition (PNIASAN) 2018-2022 : Rapport final*. Dakar: DAPSA.

République du Sénégal. (2010). *Programme national d'investissement agricole (PNIA)*. Dakar : Ministère de l'Agriculture.

République du Sénégal, Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural – DAPSA. (2018). *Programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition (PNIASAN) 2018-2022*. Dakar : DAPSA.

République du Sénégal, DAPSA. (2019). *Rapport de la réunion conjointe de validation de la RCSA 2017 et du PNIASAN 2018-2025*. Dakar : DAPSA.

République du Sénégal, DAPSA. (2019). *Rapport de la réunion conjointe de validation de la RCSA 2017 et du PNIASAN 2018-2025*. Dakar : DAPSA.

République du Sénégal, DAPSA. (2017). *Revue conjointe du secteur agricole 2017*. Dakar : DAPSA.



SECNSA. (2020). *Rapport d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal*. Dakar : Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire.

SECNSA. (2021). *Rapport d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal*. Dakar : Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire.

SECNSA. (2022). *Rapport d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal*. Dakar : Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire.

SECNSA. (2023). *Rapport d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal*. Dakar : Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire.

SECNSA. (2024). *Rapport d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal*. Dakar : Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire.

SECNSA. (2025). *Rapport d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal*. Dakar : Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire.

101, Yakubu Gowon Crescent,
Asokoro District, P.M.B 401,
Abuja, Nigeria

www.ecowas.int

ISBN 978-978-67-1256-7



9 789786 712567